

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGEON, président  
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE  
DE LA ONZIÈME CHUTE DE LA RIVIÈRE MISTASSINI  
PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 17 février 2015 à 19 h  
Centre Sportif de Girardville  
425, avenue Brisson

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 FÉVRIER 2015  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT PAR LE PROMOTEUR ..... 4**

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN ..... 6  
MME ALINE GAGNON, MME ANNE MALAMOUD

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ..... 11  
M. DANIEL TREMBLAY, MAIRE

M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT ..... 14

MRC DOMAINE-DU-ROY ..... 27  
M. GÉRARD SAVARD, M. MARION GAGNON

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, M. TOMMY TREMBLAY ..... 34

**SUSPENSION**

**REPRISE**

MRC MARIA-CHAPDELAINÉ ..... 44  
M. JEAN-PIERRE BOIVIN, M. JACQUES POTVIN

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN ..... 54  
M. GILBERT DOMINIQUE

M. JACQUES VERRIER ..... 64

Mme MARLÈNE GAUDREAU ..... 72

MOT DE LA FIN ..... 74

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 FÉVRIER À 13 H

**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de nous accueillir chez vous ce soir. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet, au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

20 Pour ce faire, je suis secondé par la commissaire, madame Corinne Gendron, par monsieur Rafael Carvalho qui est analyste, madame Renée Poliquin qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que par monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est conseiller en communication.

25 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique, de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation, et de monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences publiques qui est chargé de la webdiffusion des séances.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle.

35 La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et, par accès Internet, aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du Bureau d'audiences publiques.

40 Nous avons tenu, le 20 janvier dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à la meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 3 février dernier, leur intention de faire une présentation et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps alloué pour chacune des présentations est d'environ 15 minutes.

50 Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont toutefois été invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

10 présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

65 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

70 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve d'ailleurs le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

75 Nous vous rappelons aussi l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

80

Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

85

Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

90

Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Donc, les faits.

95

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Des rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

100

La commission d'enquête pourra, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ces questions après la présentation de vos mémoires.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être consultées par Internet aux centres de consultation régionaux.

105

La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

110

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 11 mai prochain. Et par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

115

Parallèlement à cette partie d'audience publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

120 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront  
disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront  
être consultés par Internet et aux centres de consultation de la région. Comme je l'ai souligné  
tout à l'heure, l'adresse des centres de consultation est disponible à l'arrière.

125 Donc, dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la  
commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

130 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est  
muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un  
questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

135 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir  
remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au  
secrétariat avant de quitter.

Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Et je vous remercie à  
l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

140 Donc, avant d'inviter le premier intervenant à venir nous présenter son mémoire, on nous  
a informés que le promoteur aurait un dépôt de document. Alors, j'inviterais monsieur Taillon, à  
titre de porte-parole du promoteur, à venir se présenter pour déposer son document.

---

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT  
PAR LE PROMOTEUR**

**M. DENIS TAILLON :**

150 Merci, Monsieur le président, Madame la commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

155 Monsieur Taillon.

160

**M. DENIS TAILLON :**

Lors de la séance publique du 20 janvier dernier, nous vous avons informé que les partenaires avaient pris l'engagement de constituer des fonds dans lesquels seraient éventuellement investis les dividendes du projet de la Onzième Chute.

165

En suivi à cette rencontre-là, on vous a transmis quatre résolutions sur cinq qui formalisaient cet engagement-là.

170

Ce soir, nous sommes en mesure de vous déposer l'entente signée, de même que la cinquième résolution du partenaire pour lequel on n'a pas pu vous transmettre la résolution préalablement.

Donc, on est en mesure de déposer ça au secrétariat de la commission, ce soir.

175

**LE PRÉSIDENT :**

180

Merci, Monsieur Taillon. Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours d'ouverture, le document qui est déposé par le promoteur aujourd'hui sera disponible très rapidement dans les centres de documentation et sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et l'ensemble des citoyens pourra le consulter.

Alors, Monsieur Taillon, je vous inviterais simplement à déposer votre document à madame Poliquin qui est à l'arrière, puis nous, on va procéder à la diffusion du document.

185

---

190

195

200

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mme ALINE GAGNON**

**Mme ANNE MALAMOUD**

205

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, madame Aline Gagnon qui est présidente, ainsi que madame Malamoud, coordonnatrice de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean à venir faire sa présentation.

210

Alors, bonsoir, Mesdames. Alors, tel que convenu vous avez 15 minutes pour nous faire votre présentation, puis éventuellement, on pourra échanger avec vous après.

Alors, la parole est à vous.

215

**Mme ANNE MALAMOUD :**

L'Organisme de bassin versant tient à remercier les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de lui accorder l'opportunité de participer à cette consultation. L'OBV Lac-Saint-Jean compte sur la commission pour s'assurer que les principes du développement durable seront respectés dans ce projet.

220

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

225

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup pour votre présentation. On aurait peut-être quelques questions à vous poser. Dans votre mémoire, vous faites référence à la formation d'un comité de suivi à l'exemple de celui qui aurait été créé pour la minicentrale de Val-Jalbert. Est-ce que vous pourriez témoigner de la dynamique des travaux du comité de suivi du projet de Val-Jalbert? À ma connaissance, on a fait une vérification, je crois que vous êtes partie prenante à ce comité.

230

**Mme ANNE MALAMOUD :**

Oui.

235



240

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que vous pourriez témoigner un peu de comment ça fonctionne puis comment, éventuellement, votre proposition pourrait fonctionner pour ce qui est du dossier de la Onzième Chute?

245

**Mme ALINE GAGNON :**

250

Donc, le comité de suivi a été mis sur place il y a environ un an et demi. Il est composé de sept personnes, dont deux représentants du comité de bassin de la rivière Ouiatchouan, puisque le projet se faisait dans le bassin versant de la rivière Ouiatchouan.

255

Et ces personnes-là, ce sont des experts. Il y a un expert en hydrologie, en hydroélectricité et en hydrologie. Un expert en développement économique. Quelqu'un qui vient, qui est un citoyen. Ensuite, on avait Environnement et Développement durable, et nous avons aussi quelqu'un qui vient de la chaire en écoconseil de l'UQAC. Puis il y a deux sièges pour le comité de bassin de la rivière Ouiatchouan, comme je vous ai dit auparavant.

260

Alors, ces gens-là se sont rencontrés et se sont préoccupés de savoir si les décrets et les autorisations sont bien respectés. Et, ensuite, il y a les mesures d'atténuation et de compensation qu'on doit toujours vérifier si c'est bien fait; en allant sur le chantier, évidemment, on les constate de visu. Ensuite, nous, c'est sûr qu'on va faire le suivi pendant les cinq premières années d'exploitation. Le comité sera toujours là pendant ces cinq années-là et devra se rencontrer à quelques reprises pour voir. Puis si on a besoin d'aller sur le chantier, on n'a jamais de problème avec ça.

265

Et, ensuite, on répond aux préoccupations des citoyens. On les reçoit quand ça nous est adressé; quand c'est pour le promoteur, ce n'est pas pour nous. On les reçoit, on en discute en comité et par la suite, on fait parvenir une réponse au citoyen qui nous a adressé une préoccupation.

270

On a fait, comme je vous ai dit, cinq rencontres et on a eu trois visites de chantier : au début des travaux, au milieu des travaux et vers la fin des travaux. Puis là, on en a une de prévue vers le mois d'avril, avant l'ouverture officielle.

275

Je ne sais pas si ça répond à vos questions ou si vous avez autre chose?

280

**LE PRÉSIDENT :**

Ça répond très bien à notre question, Madame Gagnon, je vous remercie. Peut-être ajouter, vous faites une proposition : « Organisez une fois par an une séance d'information publique et de consultation. » Est-ce que c'est le cas pour ce qui est du dossier de Val-Jalbert?

285

**Mme ALINE GAGNON :**

Oui, exactement. C'est ce qu'on avait prévu. Mais compte tenu que des fois, les gens, c'est difficile de pouvoir les rejoindre puis de convoquer une soirée parce que tous ces gens-là sont très occupés, on n'a pas pu encore la faire. Mais par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'on va faire prochainement, c'est de diffuser sur notre page Web du comité, toutes les activités qu'on a faites durant l'année. Dans cette page-là, les comptes-rendus sont toujours disponibles, tout ce qu'on fait est public. Alors, c'est disponible.

290

295

Par contre, la soirée d'information, bien, on va la faire un peu plus tard, compte tenu qu'on n'a pas pu rassembler tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

300

Merci, Madame Gagnon. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

305

Peut-être une petite question compte tenu du fait que vous avez fait une perspective globale du bassin versant. À votre avis, est-ce que l'aménagement de la minicentrale pose des problèmes de comptabilité avec d'autres usages actuels ou potentiels.

**Mme ALINE GAGNON :**

310

Je vais laisser Anne répondre là-dessus.

**Mme ANNE MALAMOUD :**

315

Bonne question.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être faire un lien avec le Plan directeur de l'eau?

320 **Mme ANNE MALAMOUD :**

Oui.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux dire, je pense que vous avez quand même un portrait de la situation au regard de la rivière Mistassini. Puis vous, selon votre point de vue, en fonction du Plan directeur de l'eau, où vous êtes un peu les maîtres d'œuvre en quelque sorte, est-ce qu'il y a une compatibilité? Est-ce qu'il y a un conflit éventuel que vous avez pu voir au regard du Plan directeur de l'eau?

330 **Mme ANNE MALAMOUD :**

O.K. C'est sûr que le Plan directeur de l'eau c'est sur le bassin versant du lac Saint-Jean, donc c'est très, très vaste. Je pense que tous les usages sur le site actuel, ils ont bien été présentés finalement dans l'étude d'impact environnemental. Après, est-ce qu'il va y avoir des impacts qui n'ont pas été appréhendés? Ça, c'est compliqué de déterminer.

340 Mais je pense que les usages qu'on a cités régulièrement c'est, bien notamment, il y a la plage en amont, des entreprises en écotourisme, la pêche, puis l'utilisation aussi pour la population locale pour la baignade.

345 Également, l'utilisation de la rivière Mistassini comme source d'eau potable. À part ces usages-là, je ne pense pas que ce projet-là soit incompatible avec d'autres.

**Mme ALINE GAGNON :**

On n'a pas répertorié autre chose, ou on n'a pas vu autre chose pour le moment.

350 **LE PRÉSIDENT :**

Puis on comprend de votre mémoire que, je veux dire, selon vos connaissances puis en fonction de l'information que vous a été fournie?

355 **Mme ALINE GAGNON :**

Oui, c'est ça. On y va avec l'information qu'on obtient puis qu'on peut avoir. Donc, actuellement, ce qu'on vous a livré, c'est ce qu'on connaît.

360

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Une dernière question.

365

**Mme ALINE GAGNON :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

370

Vous parlez aussi, vous faites mention dans votre mémoire que la Société de l'énergie communautaire, dans ses démarches de préconsultation, a informé la population sur le projet de minicentrale, l'a écoutée et l'a même impliquée dans le projet.

375

Est-ce que vous pourriez nous parler un peu de la démarche du promoteur au regard de la consultation publique, de la préconsultation qui est préalable à la réalisation de son projet? Est-ce que vous considérez que le promoteur a été proactif? J'aimerais vous entendre sur la perception que vous avez eue de l'exercice de communication de la part du promoteur en regard de la réalisation de son projet auprès des citoyens.

380

**Mme ALINE GAGNON :**

Je vais te laisser répondre. C'est toi qui a suivi plus que moi.

385

**Mme ANNE MALAMOUD :**

390

Bien, le promoteur a effectué des préconsultations publiques. Il a publicisé les événements dans les médias locaux. Ces préconsultations publiques, ça consistait à, notamment, des ateliers pendant lesquels les personnes présentes étaient invitées à participer, à formuler des préoccupations, des recommandations, et cetera. Donc, ces éléments-là, après... donc, il y avait des comptes-rendus publics et il y a des éléments qui ont été intégrés à l'étude d'impact.

395

**Mme ALINE GAGNON :**

Bien, moi, je n'ai pas suivi, là. Je vais être bien franche avec vous, je suis venue seulement à deux rencontres. Je n'ai pas suivi toutes les rencontres. Mais, par contre, les fois où je me suis présentée, je peux vous dire que c'était un peu dans le même style que pour la minicentrale de Val-Jalbert où les gens avaient l'opportunité de s'exprimer, de dire qu'est-ce qui ne leur convenait pas.

400 Et dans la mesure du possible, normalement, le promoteur en tenait compte puis à ce moment-là, il essaie, tant bien que mal, des fois, de s'ajuster, parce que ce n'est pas toujours possible, là, puis ce n'est pas toujours évident. Ça, on le comprend.

405 Mais dans ce que moi j'ai participé, bien, je n'ai pas vu de dérapage. Je n'ai vu que des gens qui venaient s'exprimer puis à qui le promoteur répondait à leurs attentes puis à leurs questions.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Alors, je vous remercie beaucoup, Madame Gagnon, Madame Malamoud. Merci beaucoup de votre présentation.

**Mme ALINE GAGNON :**

415 Merci!

**Mme ANNE MALAMOUD :**

420 Merci!

---

**M. DANIEL TREMBLAY**

425 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, monsieur Daniel Tremblay.

430 **M. DANIEL TREMBLAY :**

Bonsoir, Madame! Bonsoir, Monsieur!

**LE PRÉSIDENT :**

435

Bonsoir, Monsieur Tremblay. Alors, la parole est à vous, 15 minutes. Nous vous écoutons.

440

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Je n'aurai pas besoin de 15 minutes.

Mémoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

445

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**LE PRÉSIDENT :**

450

Merci, Monsieur Tremblay, de votre présentation. Peut-être quelques questions. Sous réserve du document qui a été déposé par monsieur Taillon, à titre de représentant de la Société de l'énergie communautaire, qui va nous donner un peu d'information pour savoir comment les fonds vont être gérés, vous, vous faites mention dans votre mémoire, effectivement, que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette va créer un fonds de développement socioéconomique qui permettra de développer des projets communautaires et, si possible, des entreprises locales.

455

J'aimerais que vous m'expliquiez, dans vos mots, comment vous pensez procéder pour ce qui est de la gestion du fonds en quelque sorte?

460

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Bien, c'est parce qu'une municipalité ne peut pas subventionner un privé. Avec un fonds de développement, bien là, s'il y a des privés qui se décollent une compagnie, peu importe – on a une entreprise récréotouristique à Lorette qui aimerait bien ça avoir des subventions autres que celles du gouvernement qu'ils ont de la misère à avoir.

465

Nous autres, on a quand même prévu de faire un fonds de développement assez souple, mais géré par un comité à part que la municipalité. Ça ne sera pas la municipalité elle-même.

470

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous allez devoir le constituer légalement pour qu'il soit indépendant de la municipalité?

475

480

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui. Notre but est ça, pour ne pas que ça rentre dans notre périmètre comptable pour empêcher de subventionner des privés, pour ne pas se mettre des bâtons dans les roues, en réalité.

485

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis en termes de reddition de comptes auprès de la municipalité, comment pensez-vous que ça va fonctionner?

490

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Normalement, cet organisme-là, il va avoir une reddition de comptes à faire à la municipalité, une assemblée générale probablement. Puis on va avoir quelqu'un dessus, peut-être, je ne sais pas. Ça, c'est encore à élaborer.

495

**LE PRÉSIDENT :**

Puis est-ce que vous pourriez nous confirmer le montant éventuel? Parce que vous êtes un peu un coactionnaire en quelque sorte du projet, à titre de municipalité, vous avez cinq pour cent (5 %) je crois, des actions de la Société?

500

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Oui, oui.

505

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que ça va représenter comme revenu pour la municipalité comme telle?

510

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Les chiffres ne sont pas... c'est hypothétique, mais normalement, la première année, on devrait payer nos termes puis nous en rester un petit peu, là. Mais d'une manière ou d'une autre, on a quand même les reins assez solides pour supporter une couple d'années de déficit, s'il y a déficit, là. La municipalité n'est pas à...

515

520

**LE PRÉSIDENT :**

Mais à ma connaissance, ce n'est pas prévu, en tout cas, sur la base du montant financier qui a été présenté.

525

**M. DANIEL TREMBLAY :**

Le dernier montant financier fait que la première année, on en retire des dividendes. Nous autres, on emprunte trois millions sept cent mille (3,700 M\$). On n'a jamais fait ça, mais on pense qu'on est capable de le faire.

530

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Tremblay, de votre présentation puis de vos réponses.

535

**M. DANIEL TREMBLAY :**

C'est moi qui vous remercie.

540

---

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT**

**LE PRÉSIDENT :**

545

Madame Gendron, est-ce que vous aviez d'autres questions? Excusez-moi, c'est peut-être un peu rapide. Deuxième chose, je me demande si on va devoir demander des uniformes de gardien de but. On sent qu'il y a des joueurs qui sont sur la patinoire.

550

Alors, plus sérieusement, j'inviterais maintenant, monsieur Jean-François Robert, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire.

Bonsoir, Monsieur Robert.

555

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Bonsoir!



560

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous écoutons, 15 minutes. La parole est à vous.

565

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Oui. D'abord, je me présente, je suis citoyen de Saint-Félicien. Je suis producteur agricole de métier et j'ai une formation professionnelle en aménagement forestier.

570

Je m'intéresse aux enjeux énergétiques depuis longtemps. J'ai participé à quelques consultations publiques dans ce domaine au fil des ans, entre autres les projets Ashuapmushuan en 1980 et en 1989, débats qui ont conduit à la réalisation de Péribonka 4; le projet encore en suspens de réserve aquatique sur l'Ashuapmushuan en 2004 et, plus récemment, le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert.

575

Introduction – Le développement durable est un concept qui signifie : répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Ici, on parle, de prime abord, de besoins énergétiques. D'entrée de jeu, je vois mal comment on peut prétendre au développement durable en ne tenant pas compte du contexte énergétique qui prévaut, lorsque l'on propose un ouvrage de production d'énergie.

580

À mon avis c'est une incohérence scandaleuse ou, au pire, c'est une imposture.

585

C'est justement cette constatation qui m'a motivé à participer à l'audience publique. Moi, je ne suis pas un expert, mais un citoyen qui questionne l'utilisation que l'on fait des ressources qui nous entourent et dont on dépend. Et depuis le temps que je m'intéresse aux questions d'énergie, je me suis fait une grille personnelle d'évaluation pour juger de la pertinence d'un projet.

590

Ça se résume à trois étapes de questionnement :

Premièrement, est-ce qu'on a besoin de l'énergie que ce projet-là se propose de nous vendre?

595

Deuxièmement, si on en a besoin, est-ce que le projet proposé est le meilleur moyen de combler ce besoin?

Troisièmement, si c'est effectivement le meilleur moyen, comment est-ce qu'on peut le réaliser en minimisant les impacts négatifs et en maximisant les impacts positifs?

600 D'entrée de jeu, moi, je vous dis que ce projet-là, à mon sens, il ne franchit pas la première étape de ma grille d'évaluation.

605 Lors de la première partie des présentes audiences publiques, j'ai posé la question correspondant à la première étape de mon évaluation. C'est une question pour la forme, bien sûr, parce qu'on connaît la réponse. Nous savons tous que nous sommes en situation de surplus et que le Programme d'achat par Hydro-Québec à des projets de petites centrales communautaires ne vise pas à répondre à une demande énergétique à court, moyen ou long terme.

610 Nous savons tous, depuis la sortie du rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques, qu'Hydro-Québec achète cette électricité à perte pour soutenir le développement des régions, qu'il s'agit là d'une commande du gouvernement, de la société d'État, d'un programme de subvention, quoi qu'on fasse pour le camoufler.

615 Il suffit de lire les plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution 2011-2020, et le suivant 2014-2023 pour s'en convaincre définitivement. Je dirais encore plus dans le cas de la centrale de la Onzième Chute que dans celui de Val-Jalbert.

620 Partant de là, il faut juger le projet pour ce qu'il est : un stratagème pour stimuler le développement régional. Le promoteur nous parle d'un levier de développement, cela soulève des questions telles que : quelles sont les initiatives structurantes qui pourraient bénéficier des revenus issus de la vente de cette électricité? En gros, comment sera utilisé cet argent qu'on va en tirer?

625 Quelles sont les alternatives qui ont été prises en compte, à titre de comparaison? Quand il s'agit d'évaluer un projet, il faut le mettre en perspective, ça me semble couler de source. C'est ça les points que je veux aborder dans la suite de ma présentation.

630 Constations – J'ai relu la transcription de la première partie de l'audience publique et je tiens à faire remarquer que les questions subséquentes que la commission a adressées à la représentante d'Hydro-Québec Distribution ont permis de savoir qu'Hydro-Québec n'a pas mis en place de mécanisme d'évaluation visant à vérifier l'atteinte des objectifs de son programme et des projets qu'il a permis à date.

635 Pour l'instant, il suffit qu'un projet rencontre les objectifs du programme pour qu'Hydro-Québec l'intègre et que le ministère des Ressources naturelles recommande l'octroi de la force hydraulique. Il n'y a rien de documenté pour nous permettre de mesurer de façon prévisionnelle la valeur de ce projet en tant que levier de développement.

640 Lors de cette première partie de l'audience publique, à la deuxième série de questions, j'ai interrogé le promoteur quant au type de projet structurant qui pourrait être mis en place grâce aux revenus générés par le projet.

645 On m'a donné des exemples de ce qui a été décidé à Chambord, municipalité d'accueil du projet de Val-Jalbert, à l'effet d'investir une partie significative des retombées de ce projet dans la construction d'une maison de retraite.

650 Dans la MRC Maria-Chapdelaine, on mentionne le support de stratégies de développement économique, telle la relance de la papetière de Dolbeau.

En gros, on veut susciter chez les partenaires de la Société de l'énergie communautaire la mise en place de véritables leviers de développement plutôt que de se servir des revenus tirés de la centrale pour payer l'épicerie. C'est l'image qui nous a été présentée.

655 Cependant, il n'y a rien d'établi actuellement sinon que la responsabilité en incombe aux partenaires, les deux MRC et le Conseil de bande de Mashteuiatsh. Ceux-ci doivent s'engager, dans le cadre d'une entente avec la Société de l'énergie communautaire, à constituer un fonds d'investissement dont les critères ne sont pas non plus définis actuellement, si bien qu'en date du 20 janvier, date de la première partie de l'audience, des projets précis n'ont pas été identifiés.

660 À titre d'exemple, cependant, le représentant de la MRC Maria-Chapdelaine nous a mentionné la construction de la salle de spectacle de Dolbeau-Mistassini qu'ont permis les retombées de la centrale de Péribonka 4.

665 À ce stade-ci des discussions où le promoteur et ses partenaires ont pourtant déjà mené une consultation, cette absence de projection des développements possibles m'apparaît révélatrice d'un manque de cohésion entre le projet et une planification en matière d'occupation du territoire.

670 Je dis, entre parenthèses, puis ça me fait un petit peu rigoler : (Toutefois, je suis certain que depuis la première partie de l'audience, des projets structurants auront vu le jour virtuellement et qu'un plan aura même peut-être été élaboré par le promoteur et ses responsables des communications).

675 C'est ce qu'on nous a présenté avant le premier intervenant. Donc, pour l'instant, on dirait que ce projet-là, c'est une planche de salut pour sauver les meubles.

680 Je suis encore surpris de l'emballement de nos représentants élus quant au choix de ce genre de projet en tant que levier de développement. Je ne peux faire abstraction du fait que nous vivons dans une région où l'hydroélectricité occupe déjà une place prépondérante dans notre paysage économique.

685 Le bassin hydrographique du Lac-Saint-Jean et du Saguenay représente près de trois mille mégawatts (3000 MW) de puissance installée. Le lac Saint-Jean est lui-même un réservoir. C'est d'ailleurs de plus en plus un réservoir, de moins en moins un lac. Je vois mal que l'ajout de dix-huit mégawatts (18 MW) puisse représenter un changement de cap majeur en ce qui a trait à la prise en main du développement par le milieu.

690 Avec Val-Jalbert, la puissance sous contrôle « communautaire » s'élèvera à trente-deux mégawatts (32 MW), soit environ un pour cent (1 %) de la puissance installée au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cela, d'autant plus que l'électricité produite ne pourra être autoconsommée par une industrie adjacente, comme c'est le cas, par exemple, pour les centrales alimentées à la biomasse forestière, mais ce sera directement acheminé sur le réseau intégré d'Hydro-Québec.

695 Or, malgré l'importance de l'hydroélectricité chez nous, l'érosion démographique se poursuit en aval des barrages.

700 Alternatives – Pour juger de la pertinence du projet de centrale à la Onzième Chute de la rivière Mistassini et des avantages qu'il peut représenter sur le plan du développement local et régional, il est essentiel, à mon avis, d'envisager des alternatives à sa réalisation et si, collectivement, nous sommes sérieux dans nos prétentions à l'autonomie en matière de développement, nous devrions minimalement déployer les moyens nécessaires à mesurer quantitativement différentes alternatives avant de faire un choix.

705 À l'évidence, cela n'a pas été fait.

710 Je me suis efforcé, ici, non pas de quantifier, mais de voir le projet sous deux angles différents. D'abord, dans une optique strictement énergétique en soulevant les avantages des programmes d'efficacité énergétique par rapport à la production d'énergie proposée.

715 Deuxièmement, il faut voir si dans une perspective d'occupation du territoire, le projet de centrale est actuellement le meilleur levier de développement que nous ayons.

En ce qui a trait à l'efficacité énergétique, la démonstration est faite que les programmes d'économie d'énergie constituent une option à privilégier par rapport à l'ajout d'équipement de production.

720 Je réfère, là aussi, au Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec où c'est clairement spécifié.

725 C'est un lieu commun que de dire que l'énergie la plus payante à produire est celle que l'on ne consomme pas. En plus, l'activité économique liée aux programmes d'économie d'énergie met à contribution des entreprises déjà bien installées sur le territoire, déjà équipées des outils propres à ce genre de travaux et bénéficiant d'une main-d'oeuvre déjà formée.

730 Je pense entre autres aux entrepreneurs en construction, rénovation, électriciens, spécialistes de chauffage, quincailleries, architectes, ingénieurs; tout ça, c'est autant d'entreprises de chez nous à même de profiter de cette orientation déjà identifiée comme prioritaire par Hydro-Québec dans son Plan d'approvisionnement.

735 Les retombées issues de ce choix sont non seulement locales, mais une plus grande partie de l'argent nécessaire à leur mise en oeuvre reste sur le territoire. Elles sont aussi mieux réparties dans toutes les composantes de la société qui occupe ce territoire. De plus, le confort accru de nos espaces de vie est un élément bien tangible de cette option.

740 Il est vrai, cependant, que les économies « faciles » ont déjà été réalisées et que ce qu'il reste à faire implique le déploiement de plus de ressources techniques et financières. Je soutiens quand même que l'argent qui servira à acheter une énergie dont nous n'avons pas besoin actuellement sera plus judicieusement utilisé si nous choisissons cette option.

Occupation du territoire : inverser les priorités. L'aménagement avant le prélèvement.

745 Quand on parle de région-ressource, cela réfère principalement aux activités de prélèvement des ressources présentes sur le territoire. Qu'il s'agisse de forêts, de mines ou, dans le cas qui nous occupe, d'hydroélectricité, nous associons naturellement la vigueur de notre économie à la possibilité de prélever ces ressources pour en tirer un maximum de bénéfices à travers les emplois que leur exploitation nécessite.

750 Nous sommes encore essentiellement dans une économie de chasseurs-cueilleurs industriels. Nous sommes encore dans la vision unilatérale du prélèvement qui paie pour l'aménagement, si l'on se fie sur ce que l'on identifie comme des leviers de développement ici, c'est-à-dire encore un autre projet hydroélectrique.

755 L'équation est à mon avis pas mal plus complexe. C'est une question d'équilibre entre aménagement et prélèvement.

760 Pourtant, nous avons des exemples : nous savons tous de plus en plus que pour  
maintenir le territoire productif, si on pense à l'agriculture, il faut investir et dépenser beaucoup  
avant la récolte, pour obtenir un résultat qui rémunère suffisamment nos efforts. Il faut  
reconnaître au départ que ces activités qui servent à maintenir le sol en état de produire –  
quand je parle de l'agriculture – sont tout autant génératrices de retombées économiques pour  
le milieu que celles centrées sur le prélèvement, essentiellement. Ça fait vivre pas mal de  
monde, je dirais que ça en fait vivre plus, autant des fournisseurs d'équipements, d'intrants, de  
765 services-conseils.

Or, malgré le fait que depuis quelques décennies l'aménagement du territoire ait pris de  
plus en plus d'importance, je soutiens que nous sommes encore loin du compte en ce qui a  
trait à cet équilibre aménagement-prélèvement et de la prospérité qu'il permet d'assurer.

770 Les concepts de forêt de proximité, de gestion par bassin versant, d'aménagement  
polyvalent des ressources sont loin d'avoir été explorés à leur plein potentiel. Pire, on recule.  
Des projets comme celui de la Réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan dorment  
encore sur les tablettes. Pourtant ce sont exactement les mêmes partenaires qui sont en cause  
ici, autour de la Société d'énergie communautaire. Je pense aux MRC puis au Conseil de  
775 bande de Mashteuiatsh.

Autre exemple d'incohérence. On annonce des budgets (qui sont bienvenus) en travaux  
sylvicoles alors qu'au même moment, on coupe des postes d'agents de la faune et on abolit  
des pans entiers du programme régional de recherche forestière.

780 Pendant ce temps – là, j'en profite pour ouvrir une parenthèse – pendant ce temps, notre  
institution d'enseignement supérieur, ici dans le Haut du Lac, le Cégep de Saint-Félicien, reste  
étrangement muette alors qu'elle a fait siens des créneaux comme techniques de milieu  
naturel, techniques d'aménagement forestier, protection du milieu, et cetera. Les  
785 professionnels du milieu, profs de l'UQAC entre autres, sont à mon avis beaucoup trop timides  
face à cet état de fait. Encore ce matin, on coupait deux pans entiers du programme de  
recherche forestière. C'était à Radio-Canada qu'on annonçait ça.

790 Donc, comme dans le cas de l'efficacité énergétique, investir dans des activités  
d'aménagement, permet de répartir les retombées économiques plus uniformément sur le  
territoire, de même qu'à travers une diversité plus grande de métiers et de professions.

795 Cependant la somme colossale des ressources financières qu'il faudra engager pour ce  
faire n'a pas de commune mesure avec celle nécessaire à instaurer l'industrie de l'efficacité  
énergétique identifiée précédemment comme une autre alternative au projet de centrale  
hydroélectrique.

800 Cette dernière se payant en grande partie elle-même, alors, comment financer une ambition de la sorte qui touche l'ensemble du territoire?

Je crois qu'il faut passer par une politique cohérente en matière d'occupation du territoire.

805 Le projet qui fait l'objet de la présente audience publique peut nous donner l'occasion de jeter les bases d'une politique plus cohérente en matière d'occupation du territoire, en le refusant. En exigeant, en lieu et place des retombées et revenus qu'il pourrait générer, la juste part des redevances et droits d'exploitation que la région cède au Fonds consolidé de l'État québécois.

810 Par juste part, j'entends la proportion de ces droits et redevances qui proviennent effectivement des ressources minières, forestières, et dans ce cas précis hydrauliques, déjà prélevées dans la région.

815 Or, sait-on ce que cela peut représenter sur une base annuelle? Puisque ces sommes sont exigées des exploitants, nous devrions en connaître le montant.

820 Partant de là, quelle est la proportion actuelle de ces revenus d'État qui reviennent ici? Y a-t-il une ligne de conduite, une réglementation et des normes dans la façon de les dépenser? Je crois qu'il devrait y en avoir une.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Robert, on arrive au terme de votre 15 minutes.

825 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

J'achève.

**LE PRÉSIDENT :**

830 Je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît.

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

835 Oui.

Donc, moi, je crois que c'est en amont qu'il faut principalement prioritairement investir. Nous sommes déjà équipés pour mettre en branle un plan d'action de ce type.

840 Vu sous cet angle, le projet de centrale de la Onzième Chute m'apparaît futile et tout le Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques prend l'allure d'une poignée de peanuts que l'État lance aux régions pour les calmer. L'utilisation appuyée du terme « communautaire » me semble tout droit sortie d'une campagne de marketing.

845 Conclusion – Le Projet de centrale hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini est inacceptable. En premier lieu, parce qu'il ne sert pas la finalité première d'un ouvrage dédié à la production d'énergie. Dans ce cas, répondre à un besoin réel d'énergie électrique sur le réseau intégré d'Hydro-Québec.

850 Ce projet ne franchit pas la première étape du questionnement que j'ai initialement exposé en introduction. À quoi bon, en ce qui me concerne, m'attarder à lui trouver des mesures de mitigation? À cet égard, le Bureau d'audiences publiques doit absolument, selon moi, analyser les impacts environnementaux de ce projet, en tenant compte du contexte énergétique actuel.

855 Je le considère aussi inacceptable parce qu'il ne répond pas à l'idée que je me fais d'un levier de développement économique. À cet égard, je demande plutôt aux Élus qui nous représentent de tout mettre en oeuvre pour quantifier et rapatrier la portion des redevances et droits d'exploitation tirés de l'exploitation actuelle des ressources naturelles de notre région.

860 Je souhaite aussi qu'une politique d'occupation du territoire soit élaborée et qu'elle établisse des priorités nécessaires à l'affectation des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources.

865 **LE PRÉSIDENT :**

On va arriver bientôt à 20 minutes, Monsieur Robert.

870 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

J'achève.

**LE PRÉSIDENT :**

875 Oui, mais c'est toujours 15 minutes.



**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Deux minutes, même pas, une.

880

Pour finir, je crois que les institutions démocratiques régionales, les MRC principalement, devraient se doter d'un mécanisme de consultation publique, partie intégrante de la Politique d'occupation du territoire mentionnée plus haut, qui permette à la population de prendre une part plus active au processus de décision.

885

En ce sens, le modèle du Bureau d'audiences publiques en environnement devrait nous inspirer. Cette façon de structurer le débat public est à développer davantage. Cela pourrait aller jusqu'à un éventuel référendum, dépendamment des enjeux à débattre.

890

D'ailleurs, si ce projet est accepté, les partenaires, MRC et Conseils de bande, devront voter des règlements d'emprunt impliquant l'ouverture d'un registre aux personnes habiles à voter. Il faudrait à tout le moins que nous connaissions suffisamment d'avance la date de cette étape obligatoire. À toutes fins pratiques, c'est la seule chance d'exercer notre pouvoir de citoyen dans le processus de décision.

895

Le principal levier de développement dont les citoyens disposent tous se trouve dans l'appropriation, par eux, des institutions et des outils démocratiques qui sont à leur portée. L'appropriation, pardon.

900

Ainsi, le poids des décisions ne porterait pas que sur les élus et je crois que cela contribuerait davantage à responsabiliser les citoyens, que le simple fait d'aller voter une fois aux cinq ans.

905

À l'opposé, ne pas se saisir de cette opportunité, c'est ouvrir la porte à tous les lobbies dont les priorités ne sont pas nécessairement celles de la collectivité. C'est choisir le cynisme comme mode d'expression. C'est tout.

**LE PRÉSIDENT :**

910

Alors, merci, Monsieur Robert. Alors, premièrement un commentaire. Vous avez présumé du contenu du document qui est déposé par le promoteur alors que personne ne l'a vu. Alors, je trouve ça un peu présomptueux de votre part de vous avancer à dire que le document qui est déposé par le promoteur contient certaines choses, alors que personne ne l'a encore vu. Je trouve ça un peu présomptueux de votre part.

915

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Bien, il l'a expliqué, Monsieur.

920

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais on ne l'a pas vu.

925

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Mais il a expliqué la teneur, le contenu de ça, c'est ce que je disais. Je n'allais pas plus loin que ça.

930

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous avez été très critique pour ce qui est de l'aspect des projets structurants. J'aimerais savoir de votre part, c'est quoi, pour vous, qui serait des projets qui pourraient être structurants, qui seraient éventuellement financés par le genre de revenus que pourrait générer ce projet?

935

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Bien, je vous donne un exemple : il y a trois filières qui sont actuellement, moi, que je qualifie, qui sont subventionnées, là. Actuellement, il y a la biomasse, il y a l'éolien et il y a les petites centrales.

940

Moi, je pense que subventionner la filière biomasse c'est davantage structurant. Parce que c'est associé avec une industrie déjà qui va consommer en partie l'électricité qui va être produite. Puis c'est aussi une électricité qui va être plus facilement dirigeable vers la pointe. Alors, que ce n'est vraiment pas le cas dans le cas qui nous occupe. C'est ça que j'entends par structurant.

945

Déjà, en éolien, ça l'est moins. Je pense que ça aurait pu l'être jusqu'à concurrence, mettons, de la moitié des appels d'offres qui ont été lancés. Quatre mille mégawatts (4 000 MW), on n'a pas besoin de développer ça pour se faire une idée sur l'éolien quand on n'a pas besoin d'énergie. Je pense qu'il y a de la place pour de l'énergie éolienne dans le parc d'équipements où se fournit Hydro-Québec Distribution, mais pas de l'ordre de quatre mille mégawatts (4 000 MW). Je trouve qu'on va trop loin.

950

955

Puis, le dernier, je trouve que là, il n'y a vraiment plus d'effets structurants dans le cas des minicentrales.

**LE PRÉSIDENT :**

960

O.K. Ce que je comprends, vous me répondez en me disant : je pense qu'on devrait substituer la petite hydraulique par de la biomasse, parce que vous considérez que c'est...

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

965

Non. Je ne dis pas...

**LE PRÉSIDENT :**

970

Ce n'est pas ça?

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

975

Vous me dites ce que je définis, moi, comme structurant quand on parle d'électricité, là.

**LE PRÉSIDENT :**

980

Oui, oui. Mais, moi, je parle surtout en regard de votre opinion concernant le financement de certains projets que vous considérez qui ne seraient pas structurants. Vous avez donné certains exemples, puis vous sembleriez dire... c'est dans ce contexte-là, éventuellement si un projet de ce type-là se réalise, pour vous, le type de projet qui aurait à être financé, qui serait structurant, pour vous, ça serait quoi?

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

985

Bien, ce n'est pas moi le promoteur. Mais à mon avis, on devrait investir prioritairement en aménagement; en aménagement du bassin versant.

990

Je vous donne un exemple très simple. J'ai posé la question au Conseil de ville de Saint-Félicien dernièrement, s'il savait où allait l'argent qui était... s'il y avait une ligne directrice dans l'utilisation des fonds publics qui sont tirés de l'exploitation des ressources naturelles, on m'a dit : « Non, ça va dans le Fonds consolidé. » Alors, j'ai dit : « Ça peut aussi bien se retrouver dans un aréna à Longueuil? » Ils m'ont dit : « Oui. »

995            Alors, moi, je prétends que l'argent, quand on parle des revenus ou des retombées qui émanent de ce projet-là, il devrait être investi dans la productivité du territoire prioritairement. Avant de se payer des choses que – moi, je dis être en aval, là.

1000            La priorité c'est de s'assurer que le territoire reste productif sous tous ses aspects. Quand on parle d'hydroélectricité, c'est essentiellement un prélèvement. Moi, je pense que... quand je parle d'équilibre prélèvement/aménagement, c'est de ça que je parle. Je pense que les argents qui sont prélevés, puis moi je pense qu'on devrait aller chercher plutôt l'argent dans les ressources qui sont déjà exploitées qu'en développant d'autres ressources; on devrait l'appliquer sur le territoire pour le maintenir productif.

1005            Je pense, entre autres, les projets de forêts de proximité. Ça, c'est un bel exemple où on pourrait investir de l'argent.

1010            Financer correctement les organismes de bassin versant pour que ça ne soit pas des coquilles vides, ça serait intéressant. Les programmes de recherche forestière c'est des investissements en amont, je crois, du développement qu'il faut faire.

**LE PRÉSIDENT :**

1015            D'accord. Merci beaucoup pour vos exemples, Monsieur Robert. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

1020            Oui, peut-être une petite question au sujet de l'efficacité énergétique, puisque vous avez présenté ça comme une alternative. Avez-vous une idée du potentiel concret de la région en termes d'efficacité énergétique? Est-ce que ça pourrait générer effectivement une activité économique?

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

1025            Moi, je le crois, mais je n'ai pas de chiffre pour la région. J'ai les chiffres qui me proviennent de... j'ai les commentaires qui me proviennent du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution.

1030            **LA COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça, mais c'était pour la région. Je me demandais, si vous aviez des...

1035 **M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

Non, pas spécifique.

1040 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

1045 Moi, je sais que le président de la Commission sur les enjeux énergétiques évaluait qu'il y avait encore l'équivalent de quatre mille mégawatts (4 000 MW) à aller chercher en efficacité énergétique.

**LE PRÉSIDENT :**

1050

Alors, on vous remercie beaucoup, Monsieur Robert, d'être venu nous présenter votre opinion.

**M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT :**

1055

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Merci.

---

**M. GÉRARD SAVARD**  
**M. MARIO GAGNON**

1065

**LE PRÉSIDENT :**

1070 Alors, j'inviterais maintenant, les représentants de la MRC Domaine-du-Roy, monsieur Gérard Savard, s'il vous plaît, à venir se présenter. Je crois que vous êtes accompagné d'une personne?

**M. GÉRARD SAVARD :**

Oui. Je suis accompagné du directeur général adjoint de la MRC.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Pourriez-vous le nommer pour les besoins de transcription?

1080

**M. GÉRARD SAVARD :**

Monsieur Mario Gagnon.

1085

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mario Gagnon qui est? Rappelez-nous son titre?

1090

**M. MARIO GAGNON :**

Directeur général adjoint.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

Directeur général, merci beaucoup.

Alors, la parole est à vous, 15 minutes. Nous vous écoutons.

1100

**M. GÉRARD SAVARD :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Merci beaucoup.

1105

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation, Monsieur Savard. Madame Gendron, question?

1110

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Vous nous avez parlé de ce fonds et, bon, on comprend qu'on va avoir des détails avec le dépôt du document, mais est-ce que vous pourriez élaborer sur les moyens de reddition de comptes que vous avez évoqués, rapidement?

1115 **M. GÉRARD SAVARD :**

1120 Si on regarde les valeurs qui sont pour nous des préoccupations au plan touristique, on vient de développer un plan régional, m trois MRC et la communauté de Mashteuiatsh, Lac-Saint-Jean est inclus là-dedans, qu'on appelle « Destination Lac-Saint-Jean ». Ce projet-là, s'il était complètement déployé, aurait un budget annuel de plus d'un million et quart (1,25 M\$).

Donc, le type de bénéfices recherchés dans les bénéfices de nos petites centrales nous permettrait, justement, d'améliorer cette initiative au plan touristique.

1125 Au plan agroalimentaire, on sait actuellement que, bon, la production du porc est en montée. Donc, il y aurait lieu de prendre cette filière-là aussi au niveau agroalimentaire, pour perfectionner, faire des études et aller chercher les industries qui pourraient nous permettre d'augmenter l'occupation de notre territoire, quand on voit de grands espaces de plus en plus libérés.

1130 Monsieur Gagnon, il y aurait peut-être autre chose?

**M. MARIO GAGNON :**

1135 Oui. Bien, compte tenu qu'on veut mettre en place ce fonds-là par règlement, on pourrait prévoir, dans le règlement, un mécanisme de reddition de comptes annuelle auprès de la population.

1140 En fait, ce qu'on veut faire, nous, à la MRC, c'est que le fonds soit entièrement géré au niveau de la MRC. Donc, la MRC mettrait un comité en place qui approuverait les projets en fonction de grilles de sélection puis de critères déjà tout préétablis.

1145 Donc, la MRC aurait un genre de contrôle sur les projets pour éviter que les projets partent dans toutes les directions.

1150 Donc, on mettrait ce comité-là en place. Il y aurait une reddition de comptes annuelle qui serait faite auprès de la population, puis on proposerait même que lors de l'assemblée générale de la Société en commandite qui va mettre en place le projet, qu'il y ait aussi une reddition de comptes qui soit faite, pour vraiment que, dans le fond – les élus ont développé ces projets-là en disant à la population qu'on allait faire du développement socioéconomique avec ça. Donc, on veut être capable de prouver formellement à la population que : regardez, c'est vraiment ça qu'on a fait. On a dit qu'on allait faire ça, puis c'est ça qu'on a fait. C'est ça qu'on veut dans le fond.

1155 Parce que nous autres, on voit ça comme une filière, l'énergie communautaire. Donc, on ne veut pas s'arrêter au projet de Val-Jalbert et au projet de la Onzième Chute. Donc, on veut pérenniser cette filière-là dans le temps. Puis si on ne fait pas cette reddition de comptes là, bien, la filière, elle risque peut-être, à un moment donné, de s'épuiser.

1160 **LA COMMISSAIRE :**

Puis lorsque vous dites que le fonds sera complètement sous le contrôle de la MRC, est-ce que, comme on l'a entendu plus tôt, ça va être une entité juridique distincte ou si vous allez l'intégrer dans le budget?

1165

**M. MARIO GAGNON :**

1170 Non. Nous, on voit un fonds qui soit... le fonds de développement va être contrôlé par la MRC. On voit un volet territorial à ce fonds-là pour des projets d'envergure territoriale. On voit un volet aussi local ou chacune des MRC pourra avoir une enveloppe dédiée, dont le montant n'est pas encore déterminé, mais que les municipalités devraient s'adresser à la MRC où il y aurait un comité d'analyse qui sera mis en place pour être capable d'approuver les projets, si les projets respectent le cadre qu'on va se donner.

1175 **LA COMMISSAIRE :**

Mais je comprends que le fonds sera une entité distincte?

1180 **M. MARIO GAGNON :**

Non, non, non.

**LA COMMISSAIRE :**

1185 Non, c'est ça. D'accord. Merci.

**M. MARIO GAGNON :**

1190 Ça va être un fonds qui va être par règlement, comme un peu d'autres fonds qu'on a. Donc, on va créer le fonds par règlement, il va y avoir des mécanismes à l'intérieur du règlement, puis c'est comme ça qu'on va gérer le fonds, mais il n'y aura pas d'entité distincte pour le gérer.



1195

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais je fais le lien avec la présentation du représentant de Notre-Dame-de-Lorette qui dit : « Nous, on a une contrainte, on ne peut pas subventionner directement des entreprises privées, donc on va se créer une entité légale qui, elle, va gérer le fonds puis qui va voir à avoir une reddition de comptes auprès de la municipalité. »

1200

Vous n'avez pas la même contrainte, de ce que je comprends, au niveau de la MRC?

**M. MARIO GAGNON :**

1205

Bien nous, pour ça, on utiliserait probablement les services du CLD. Donc, on a un CLD qui est notre bras agissant au niveau économique. Donc, si on avait à supporter des entreprises ou des filières de, je ne sais pas, moi, peu importe la filière, donc on transiterait probablement par le CLD. On donnerait des mandats spécifiques au CLD pour développer ces filières-là et on lui fournirait les moyens.

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez abordé aussi, justement, le volet territorial et le volet local, vous vous êtes avancé aussi à donner certains exemples. Juste qu'on comprenne bien, un type de projet territorial puis un type de projet local qui pourraient éventuellement être financés?

1215

**M. GÉRARD SAVARD :**

Bien, on a entendu parler récemment d'une minière qui était intéressée à créer une fonderie, peut-être, sur le territoire. Alors, à ce moment-là, les fonds de ce type-là pourraient nous permettre de faire l'étude, nous permettant justement de situer l'endroit, d'avoir toutes les connaissances nécessaires pour permettre à cette compagnie-là de vraiment s'installer chez nous.

1225

C'est, ce genre de projet là pourrait être soutenu comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends, c'est territorial dans le sens de la MRC, sur le territoire de la MRC.

1230

1235

**M. GÉRARD SAVARD :**

Dans le sens du territoire, c'est ça, exact.

1240

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça ne pourrait pas être nécessairement régional comme tel.

1245

**M. GÉRARD SAVARD :**

Bien, je veux dire, au niveau de ce type de projet là, je pense au projet d'Alcan et ainsi de suite, à un moment donné, il va peut-être falloir avoir une vision, justement, régionale. Mais avec un type d'organisation qui sera peut-être différente de ce qu'on prône actuellement dans nos fonds de développement socioéconomique.

1250

Au plan local, comme exemple très simple, dans une petite municipalité dévitalisée, le soutien au dernier dépanneur du coin, je pense que ça serait fondamental pour justement améliorer et garder la qualité de vie. Puis peut-être aussi faire que ce village-là puisse être un produit d'appel pour les jeunes familles.

1255

Alors, il y a plein d'éléments sur lesquels on pense et qui pourraient être réalisés grâce à ces fonds-là qui ne sont pas des subventions ou des trucs qui arrivent de Québec.

1260

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Savard, Monsieur Gagnon, merci beaucoup. Excusez, madame Gendron aurait une autre question, excusez-moi.

1265

**LA COMMISSAIRE :**

Pas de problème. Peut-être une petite précision. À la page 13 de votre mémoire, vous nous dites au point 6 :

1270

*« Les projets qui font partie des responsabilités de base d'une municipalité ne seront pas priorités. »*

Est-ce qu'on doit comprendre que ça pourrait quand même arriver ou si ça va être étanche? Juste une autre petite question, parce que c'est la même page. Vous nous dites au point 7 :

1275           *« Des outils d'analyse et d'évaluation des projets seront mis en place et des ressources humaines seront affectées à une analyse objective des projets soumis. »*

Est-ce qu'il y aura aussi un suivi par rapport au projet sous l'égide du fonds?

1280           **M. MARIO GAGNON :**

Par rapport au premier volet de la question, prioriser dans le sens... tantôt, j'ai dit qu'on allait mettre une grille d'analyse en place avec des critères pour évaluer les projets.

1285           C'est clair que dans la grille, on va mettre des pointages en fonction de différents éléments, mais dans le sens que ça ne sera pas priorisé, parce qu'ils n'auront pas beaucoup de points, les projets qui seraient de nature municipale.

1290           Mais on ne veut pas les exclure complètement non plus. Je vous donne un exemple : une municipalité qui voudrait, pour augmenter sa richesse foncière puis se donner des nouveaux moyens au niveau des revenus de taxes, qui déciderait de développer, je ne sais pas, un secteur de villégiature en bordure d'une rivière, elle n'a pas les moyens de le faire présentement avec ses fonds propres, bon, on pourrait penser qu'une municipalité pourrait utiliser les fonds qui proviennent de l'hydroélectricité pour développer ce fonds-là.

1295           Donc, quand on dit prioriser, on veut exclure, exemple, l'achat d'un camion d'incendie, si on veut. Ça, c'est clair que ça va être exclu, mais on ne veut pas – c'est pour ça qu'on a mis prioriser.

1300           Donc, on veut quand même se laisser une porte ouverte, mais c'est clair que les projets de nature purement municipale – asphalté une rue ou ça –, ça sera des projets qui obtiendront un très, très bas pointage, qui fera en sorte que finalement ils ne toucheront pas au fonds. Mais on ne veut pas exclure cette possibilité-là pour un exemple comme je vous ai mentionné tout à l'heure.

1305           Puis par rapport au comité d'analyse, c'était quoi votre question?

**LA COMMISSAIRE :**

1310           S'il y avait un suivi qui serait fait suite au choix des projets?

1315

**M. MARIO GAGNON :**

Bien, les projets vont être déposés à la MRC sur un formulaire prescrit, et cetera. Après ça, le comité d'analyse vont évaluer les projets, vont le pondérer. Ils vont voir si le projet... bon, s'il rencontre les critères puis il obtient le pointage suffisant, il va être financé.

1320

Puis après ça, bien, probablement ce qu'on fera, c'est qu'on financera, comme on le fait dans d'autres projets, on finance, exemple soixante-quinze pour cent (75 %) et après, une fois que le projet est réalisé, on demande une reddition de comptes, et après ça, bien, on pourra financer le reste du projet sur réception des travaux réalisés puis voir si ça cadre avec le projet qui a été déposé.

1325

**LE PRÉSIDENT :**

1330

Alors, avec mes excuses, Madame Gendron. Alors, merci, Monsieur Savard. Merci, Monsieur Gagnon.

**M. GÉRARD SAVARD :**

Merci.

1335

---

**M. TOMMY TREMBLAY**

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Alors, j'inviterais maintenant le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean à venir présenter son mémoire, s'il vous plaît.

Alors, bonsoir, Monsieur Tremblay.

1345

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Oui, bonsoir! Si vous permettez, je vais prendre un verre d'eau.

1350

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous.

1355

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Oui, bonjour, mon nom est Tommy Tremblay, je suis directeur général au Conseil régional de l'environnement, je viens vous présenter le mémoire de mon organisation.

1360

Présentation du Conseil régional de l'environnement – Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1973. Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au coeur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

1365

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

1370

Introduction et mise en contexte – Le Conseil régional de l'environnement, également appelé CREDD, a suivi avec grand intérêt l'élaboration du projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini.

1375

Comme il l'a fait pour le projet de minicentrale à Val-Jalbert, notre organisation a demandé au ministre de tenir des audiences publiques pour ce projet. Nous croyons en effet que les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information.

1380

La justification du projet – Si nous voulons analyser ce projet dans une optique de développement durable, il est essentiel de se pencher sur son origine et les besoins qu'il tente de combler. Dans cette section, nous nous demanderons si le projet de minicentrale de la Onzième Chute répond réellement aux besoins du présent.

1385

Les besoins énergétiques d'Hydro-Québec. Même si le mémoire vise spécifiquement le projet de la Onzième Chute sur la rivière Mistassini, notre organisation est d'avis que le projet doit être considéré dans une approche globale de développement de la filière énergétique nationale.

1390

Le programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec Distribution, auquel a souscrit la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, visait à soutenir le développement de projets de petites centrales hydroélectriques de cinquante mégawatts (50 MW) et moins. Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

1395

Or, cette même stratégie établissait également une cible d'économies d'énergie dans le secteur des produits pétroliers et priorisait l'efficacité énergétique. Malheureusement, ces derniers n'ont pas eu l'importance qu'ils auraient dû avoir.

1400

La stratégie énergétique du Québec 2006-2015 n'était pas mauvaise, mais aurait dû être appliquée dans son ensemble. La construction de nouvelles minicentrales hydroélectriques n'a de sens que si, de l'autre côté, on diminue notre consommation de pétrole. N'oublions pas que le Québec a importé près de cent un (101) millions de barils de pétrole brut en 2012.

1405

Notre organisation croit qu'il serait important que le gouvernement du Québec se dote d'une nouvelle stratégie énergétique et que celle-ci soit mise en œuvre.

1410

Les besoins du développement économique local des promoteurs. Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre demande d'audience publique, notre organisation est convaincue que le lien entre le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique et le besoin à combler reste à démontrer. Nous ne parlons plus ici du besoin énergétique lié à la production d'électricité, mais bien du besoin des promoteurs.

1415

La Société d'énergie communautaire et, par extension, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC Maria-Chapdelaine et la Communauté autochtone de Mashteuiatsh ont des besoins liés au développement économique local et régional. La construction d'une minicentrale sur la Onzième Chute est donc le meilleur moyen qu'ils ont trouvé pour combler leurs besoins.

1420

Alors, la question qu'on peut se poser : est-ce que le développement d'une minicentrale sur la Onzième Chute est le meilleur moyen pour répondre au besoin de développement économique local et régional?

1425

C'est peut-être le cas, mais le promoteur ne nous en a pas fait la démonstration. Est-ce que le promoteur aurait pu, par exemple, investir le soixante-quinze millions (75 M\$) dans l'industrie forestière?

1430

Les aspects à souligner – Dans cette section, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite tout de même souligner plusieurs éléments positifs concernant le projet d'aménagement hydroélectrique sur la Onzième Chute.

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en évidence le modèle de la Société de l'énergie communautaire. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui ne sert, a priori, aucun intérêt privé. Une société régionale qui mise sur le développement de projets d'énergie renouvelable.

1435           Soulignons particulièrement le partenariat de cette organisation avec la communauté autochtone de Mashteuiatsh, un partenariat unique au Québec qui devrait servir de modèle dans plusieurs autres domaines d'affaires.

1440           Le Conseil régional de l'environnement voudrait également souligner la préoccupation du promoteur pour son étude d'impact environnemental, car celle-ci fait le lien avec la *Loi sur le développement durable*.

1445           En effet, l'étude met en relation, dans la mesure du possible, les 16 principes du développement durable de la loi et les différents aspects du projet présentés par la Société. Nous croyons que cet exercice permet d'assurer leur intégration au projet et de mieux identifier les principaux enjeux environnementaux, mais également socioéconomiques.

1450           La Société de l'énergie communautaire a tenu plusieurs séances de consultation publique, mais également une série de rencontres avec des organisations ciblées.

              Notons l'ouverture du promoteur à modifier et adapter son projet face aux préoccupations des organisations locales et régionales.

1455           D'autre part, à la lecture de l'étude d'impact environnemental produite par le promoteur, le Conseil régional de l'environnement a pu constater que le promoteur prévoyait déjà plusieurs mesures d'atténuation aux impacts appréhendés.

1460           Les commentaires spécifiques relatifs au projet – En tant qu'organisme voué à la protection de l'environnement, le Conseil régional de l'environnement est préoccupé par les impacts environnementaux causés par les travaux relatifs à la construction des installations de la centrale de même que les effets de la mise en opération de celle-ci. Ainsi, l'organisme se questionne entre autres sur les impacts susceptibles d'affecter la qualité de l'eau et de la faune.

1465           Dans cette section, notre organisation souhaite faire des recommandations qui contribueront à améliorer le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique.

1470           Utilisation des revenus générés par le projet. Comme le mentionne l'étude d'impact environnemental, les revenus générés par le projet seront placés dans un fonds de développement économique dédié et bénéficieront à la communauté. Ils serviront à financer des projets de type socioéconomique, tels que la construction d'une patinoire ou l'aménagement d'une piste cyclable, exemples tirés de l'étude d'impact sur l'environnement volume 1.

1475 Dans une optique de développement durable, devrait-on envisager de financer de projets de nature environnementale? Le Conseil régional de l'environnement est d'avis que oui. Il est très important de couvrir l'ensemble des trois pôles du développement durable, soit environnemental, social et économique, et ce, même après la construction de la minicentrale.

1480 Ainsi, l'ensemble des projets financés grâce aux revenus de la minicentrale devrait être réalisé dans une optique de développement durable. L'entente entre les partenaires devrait le spécifier et le promoteur devrait mettre en place un mécanisme afin de s'en assurer.

1485 Le CREDD aimerait aller plus loin en recommandant de créer un fonds territorial dédié aux projets environnementaux; des projets qui pourront ainsi améliorer la qualité de vie de la communauté. Ce fonds pourrait être géré par la Société de l'énergie communautaire ou encore directement par les MRC et la Communauté autochtone de Mashteuiatsh.

1490 Suivi de l'impact sur le poisson – Une des composantes du milieu naturel susceptible de subir les impacts du projet d'aménagement d'une minicentrale sur la Onzième Chute est la faune ichthyenne. L'étude d'impact environnemental met notamment en évidence les risques de mortalité chez les poissons transitant par les turbines. Elle aborde également l'impact sur les frayères à doré jaune et de grands corégones situés en aval de la Onzième Chute.

1495 Le fait que le promoteur n'ait pas cru bon utiliser, et ce pour une raison de rentabilité, la méthode écohydrologique pour déterminer le débit écologique du projet nous préoccupe.

1500 Étant donné son importance, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean est d'avis que le promoteur devrait exercer un suivi rigoureux des habitats du poisson.

Il devrait également mettre en place un programme de suivi afin de mieux connaître le taux de mortalité chez les poissons transitant par les turbines, et ce, durant les cinq premières années d'opération de la minicentrale.

1505 Le suivi de la qualité de l'eau et stabilisation des rives – Selon l'étude d'impact environnemental, la qualité de l'eau de surface risque d'être affectée en phase de construction du projet de minicentrale. En effet, la construction pourrait engendrer une augmentation des matières en suspension. Il est, entre autres, possible que des déversements accidentels se produisent, risquant ainsi de contaminer les écosystèmes environnants, de même que l'eau souterraine.

1510



1515 Les mesures d'atténuation courantes visant la protection des cours d'eau seront appliquées, mais rien n'est prévu pour s'assurer de l'efficacité de celles-ci. C'est pourquoi le CREDD recommande de mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'eau pour la rivière Mistassini lors des phases de préconstruction, de construction et d'exploitation.

1520 Ce suivi permettrait de mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées tout en s'assurant que l'eau de la rivière Mistassini demeure d'une très grande qualité. Nous croyons qu'il serait nécessaire de mesurer minimalement les matières en suspension et la présence d'hydrocarbures. La publication des résultats demeure un incontournable.

1525 Le parc écotouristique – Notre organisme s'interroge également sur les impacts sur le tourisme, car la municipalité de Girardville se démarque déjà par son offre importante en tourisme d'aventure et écotourisme. Pour atténuer cet impact, le promoteur prévoit mettre en place un parc écotouristique en plein coeur du projet de la minicentrale.

1530 Nous croyons que l'idée d'un parc n'est pas inintéressante, mais celle-ci n'a pas fait l'objet de la présente étude d'impact environnemental. Il n'y a pas, pour l'instant, aucun plan détaillé – il y a un plan sommaire, mais il n'y a pas de plan détaillé à notre disposition. Même s'il s'agit d'un parc, il engendrera tout de même certains impacts, certes mineurs en comparaison du projet de minicentrale, mais tout de même des impacts.

1535 L'aménagement du parc devra respecter la politique de protection des rives et du littoral et devra être aménagé afin de minimiser l'impact sur l'environnement. Il est important que les aménagements soient entretenus et que la sensibilisation soit faite afin de limiter les impacts de l'augmentation de l'achalandage sur les écosystèmes.

1540 Les passerelles construites au-dessus du bras Est et Ouest sont principalement destinées aux piétons, mais ont également été conçues pour recevoir des véhicules récréatifs légers, selon l'étude d'impact environnemental.

1545 Or, même s'il n'est pas prévu pour l'instant de faire passer des sentiers récréatifs à cet endroit, nous sommes inquiets que dans un proche avenir, ce soit le cas. Dans son plan directeur, le parc des grandes rivières mentionne que les sentiers périphériques agirait comme lien intégrateur afin de concrétiser l'intégration des éléments structurants du produit touristique de la MRC de Maria-Chapdelaine.

1550 Il serait important que la Société de ;énergie communautaire prenne les mesures nécessaires pour que ces passerelles demeurent piétonnières.

1555 Suivi auprès des acteurs concernés et de la population – Le suivi auprès des acteurs concernés et de la population est primordial. Pour y arriver, la Société de l'énergie communautaire compte produire un bulletin d'information qui explique la nature du projet, le calendrier de réalisation des travaux, les horaires de travail, les principaux impacts du projet et les mesures d'atténuation prévues.

1560 Elle compte également informer la population sur l'état d'avancement des travaux sur le site Internet de la Onzième Chute.

1565 Nous croyons que le promoteur devrait aller plus loin en formant un comité de suivi avec des membres représentatifs du milieu qui assurera le respect de ses engagements.

Un site Internet dédié au projet devrait également être créé. Ce site devrait être mis à jour régulièrement afin que les promoteurs concernés puissent obtenir toute l'information dont ils ont besoin.

1570 Enfin, le promoteur devra organiser, une fois par an, une séance publique d'information et de consultation où toute la population serait invitée.

1575 En conclusion – Dans le présent mémoire, le Conseil régional de l'environnement, du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean a réalisé une série de recommandations qui, nous l'espérons, permettront de bonifier le projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique sur la Onzième Chute. Nous voulons particulièrement réitérer notre intérêt face à la création d'un fonds territorial dédié aux projets environnementaux.

1580 D'un autre côté, le harnachement des rivières de notre région nous préoccupe. En effet, le CREDD est surtout interpellé par l'effet cumulatif engendré par la construction de minicentrales au fil de l'eau.

1585 Nous sommes également préoccupés par le manque de vision de la part des différentes stratégies et politiques gouvernementales en regard de la filière énergétique. L'augmentation de la capacité de production ne doit pas venir seule, mais elle doit être couplée à des cibles d'économie d'énergie dans le secteur des produits pétroliers, mais également de l'efficacité énergétique.

1590 Donc, merci beaucoup de m'avoir écouté.

**LE PRÉSIDENT :**

1595

Merci de votre présentation, Monsieur Tremblay. Madame Gendron, question?

**LA COMMISSAIRE :**

1600

Peut-être une petite question. Vous parliez d'alternatives, vous avez mentionné le secteur forestier qui aurait pu peut-être être une alternative de développement. Est-ce que vous avez d'autres pistes?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1605

Moi, j'ai nommé le domaine forestier. C'est sûr que ce n'est peut-être pas le mandat de la MRC, mais toute l'économie du savoir, maintenant, il y a beaucoup de pays, beaucoup de régions dans le monde qui s'orientent vers ce fort investissement là, parce que c'est un investissement.

1610

Moi, je voyais vraiment l'économie forestière, parce qu'on est une région forestière. Donc, beaucoup de petites communautés qui dépendent de cette industrie-là. Si on veut faire du développement économique, du développement socioéconomique, bien, moi j'avais amené cet exemple-là. Parce que c'était le plus parlant puis c'était la plus... c'est celle qui correspondait le plus à notre réalité régionale.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

1620

Alors, dans votre mémoire, vous faites une proposition d'allouer environ un pour cent (1 %) des profits générés par le projet de la minicentrale à un fonds territorial dédié à des projets environnementaux.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1625

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Quels types de projets seraient éventuellement financés par ce type de fonds?

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1635

Bien, en fait, je pense que le fonds pour les projets environnementaux ne doit pas venir seul. C'est que l'ensemble des projets financés grâce aux revenus générés par le barrage de la minicentrale devrait financer des projets qui sont dans une optique de développement durable.

1640

Par exemple, si on finance une maison pour personnes âgées, bien, peut-être amener des aspects environnementaux dans le projet en faisant un bâtiment LEED, par exemple. Donc ça, c'est un aspect très important. Ne pas dire : « Bon, bien, on va faire les projets socioéconomiques d'un côté puis les projets environnementaux de l'autre. » C'est vraiment voir dans une vue d'ensemble.

1645

Pour ce qui est du Fonds pour les projets environnementaux, un exemple, c'est que si on reste dans le thème de l'énergie puis la réduction de notre dépendance au pétrole, il y a l'installation peut-être de stationnements incitatifs pour le covoiturage.

1650

Donc, en région on n'a pas de Communauté métropolitaine et le transport en commun est un peu difficile. Donc, si on veut réduire nos émissions de gaz à effet de serre, si on veut réduire nos temps de déplacement, ça passe beaucoup par le covoiturage. Donc, en installant des stationnements incitatifs pour le covoiturage dans certaines municipalités, bien, ça pourrait favoriser la diminution des transports et, par le fait même, diminution des gaz à effet de serre.

1655

Donc ça, ça pourrait peut-être être un projet structurant qui pourrait être financé avec les revenus de la minicentrale.

1660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Une autre question. Vous faites une proposition de faire un comité de suivi. Alors, pour vous, en termes de comité de suivi, quelle serait sa composition, puis un peu son mandat, son fonctionnement? Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu votre vision sur l'éventuel comité de suivi qui pourrait y avoir?

1665

**M. TOMMY TREMBLAY :**

Bien, je pense qu'un comité de suivi doit être, à priori, représentatif du milieu. Donc, on l'a mentionné, et peut-être... exact. Puis il y doit avoir une parfaite transparence du promoteur face au comité de suivi. Et de vulgarisation, dans une certaine mesure, parce que ce n'est pas nécessairement tous des experts autour de la table. Puis même si on leur dépose un document de 300-400 pages avec des termes plutôt techniques, il faut quand même avoir un

1670

1675 souci de vulgarisation lors de ce comité-là, puis amener de la documentation qui est synthétisée. Surtout si on veut amener des bénévoles autour du comité, il faut alléger la tâche de ces bénévoles-là.

1680 Mais moi, je vois vraiment un comité représentatif et un souci de vulgarisation puis de transparence par rapport au promoteur.

1685 Le comité pourrait se réunir de façon régulière et vraiment voir à ce que oui, d'une part, que les directives du ministère de l'Environnement, entre autres, soient respectées via les certificats d'autorisation, mais également l'engagement face aux collectivités. C'est-à-dire que par rapport, par exemple, aux projets qui ont été subventionnés, qui ont été réalisés grâce aux revenus de la minicentrale, bien, peut-être que le comité de suivi est un bon endroit pour discuter de ces projets-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Je vous remercie, Monsieur Tremblay, de votre présentation et de vos réponses.

**M. TOMMY TREMBLAY :**

1695 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1700 Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes. Nous allons vous revenir après. Merci beaucoup.

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---

1705

1710

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. JEAN-PIERRE BOIVIN  
M. JACQUES POTVIN**

1715

**LE PRÉSIDENT :**

1720

J'inviterais les représentants de la MRC Maria-Chapdelaine, s'il vous plaît, à venir se présenter.

Bonsoir, Monsieur Boivin.

1725

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Bonsoir!

1730

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais que vous nous présentiez la personne qui vous accompagne, pour les fins de la transcription, s'il vous plaît.

1735

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Oui. Je suis accompagné de monsieur Jacques Potvin, coordonnateur à l'Aménagement et à l'Urbanisme à la MRC de Maria-Chapdelaine.

1740

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Boivin. Alors, la parole est à vous pour 15 minutes. Nous vous écoutons.

1745

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Oui. Monsieur le président, merci et merci, Madame Gendron, de nous recevoir ce soir pour la présentation de notre mémoire. Madame Poliquin vous a remis une version abrégée, je crois, de notre mémoire.

1750

Donc, en préambule : au début des années 2000, la MRC de Maria-Chapdelaine a identifié la Onzième Chute sur la rivière Mistassini comme ayant un fort potentiel pour y ériger une minicentrale.

1755 Depuis, elle s'est associée avec la MRC du Domaine-du-Roy et la Communauté montagnaise de Mashteuiatsh pour former la Société communautaire du Lac-Saint-Jean.

1760 Cette société a répondu à un appel d'offres d'Hydro-Québec, d'où notre présence ici aux audiences publiques qui font suite à la première partie visant à connaître le projet et répondre à certaines questions.

Il en va de soi que notre MRC, comme partenaire au projet, y est très favorable et nous sommes ici pour faire part à la commission de nos motivations pour réaliser ce projet, et comment un tel projet peut desservir les intérêts de tout un milieu.

1765 Au niveau de la localisation, Maria-Chapdelaine est située au nord du Lac-Saint-Jean et couvre un territoire de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>), dont quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) sont du domaine public, soit les TNO ou les territoires non organisés. Il s'agit là d'un vaste territoire forestier.

1770 Donc, la population, plus ou moins vingt-cinq mille (25 000) personnes, se situe plus au sud et les douze (12) municipalités qui sont présentent environ cinq pour cent (5 %) du territoire. La plus peuplée est Dolbeau-Mistassini avec quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre (14 384) personnes, et la plus petite est Notre-Dame-de-Lorette avec cent quatre-vingt-sept (187) personnes – ils ont monté de quatre depuis tout à l'heure. L'autre municipalité impactée par le projet est Girardville avec mille cent (1 100) personnes.

1780 Pour le milieu de Maria-Chapdelaine, toutes les communautés de la MRC tirent une grande partie de leur richesse des ressources naturelles, principalement la foresterie. Trois municipalités ont été classées dévitalisées, selon les critères des ministères, mais on pourrait en ajouter deux ou trois autres en se basant sur d'autres critères.

La population active se trouve principalement dans le secteur tertiaire, alors que le secteur primaire ne compte plus que mille neuf cent cinq (1 905) personnes.

1785 Évidemment, ceci est dû en grande partie à la crise forestière qui sévit depuis quelques années. Notre taux de chômage est supérieur à la moyenne provinciale. Donc, un revirement de situation s'impose, et pour ce faire, nous misons sur la transformation des ressources naturelles, dont l'industrie forestière et les mines.

1790 Le récent exercice de vision stratégique confirme cette volonté du milieu de s'appuyer sur le milieu naturel. Par son dynamisme, sa solidarité et son ancrage au territoire, Maria-Chapdelaine est une collectivité diversifiée et outillée qui mise sur sa fierté culturelle et sa nature généreuse pour assurer son avenir.

1795 Pour répondre à cette vision, nous avons adapté notre schéma d'aménagement et de développement afin d'accueillir un projet de parc industriel régional ou toutes nos communautés sont partenaires et enverront les dividendes.

1800 Nos motivations. Oui, nous sommes intéressés à l'énergie communautaire et à ce projet de la Onzième Chute. Le modèle de développement à coup de subvention gouvernementale doit changer ou être modifié, et nos ressources naturelles doivent être la base de nouveaux leviers de développement économique.

1805 Notre population nous a signifié en 2000 que tous ces projets de minicentrales doivent être réalisés par le milieu et doivent donner des bénéfices aux communautés au niveau social, environnemental et économique.

1810 Pour les trois communautés que sont Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy et Mashteuiatsh, il était tout naturel de signer un protocole d'entente qui visait la concertation, la collaboration, l'ouverture et la synergie entre eux, pour favoriser des projets d'énergie renouvelable sur les bases du développement durable.

1815 Les retombées directes du projet; des projets par et pour les communautés locales. Pour servir de levier de développement économique, il faut que ce projet génère de nouveaux revenus et qu'il soit renouvelable dans le temps.

1820 Comme levier de développement, notre MRC veut tirer profit de ce levier de développement que constituent les projets hydroélectriques. Les profits de ces projets doivent être réinvestis dans toutes les communautés. Pour ce faire, nous avons substitué au fonds de la Péribonka, le Fonds des ressources du territoire.

1825 Lors de la réalisation du barrage sur la Péribonka, nous avons négocié une compensation financière et avons réservé cet argent dans un fonds destiné au développement. En 2005, le Fonds Péribonka a été créé et son opérationnalisation était la suivante : nous avons un volet 1, qui était des projets structurants des municipalités qui représentaient trente pour cent (30 %) de l'enveloppe; le volet 2 qui était des projets MRC ou supralocaux qui représentaient quarante pour cent (40 %); et enfin, le volet 3, Fonds Impact ou de développement économique administré par le CLD, qui représentait trente pour cent (30 %) de l'enveloppe.

1830 Des règles d'analyse pour chacun des projets ont été mises en place pour respecter l'esprit de chacun des volets. La structure du CLD est particulièrement sollicitée pour les projets économiques venant du milieu.



1835 Ce fonds nous a permis d'intervenir comme supports à différents projets ou compléments financiers pour certaines réalisations. Parce que d'autres sources de revenus pourraient venir alimenter ce fonds, nous l'avons modifié en 2014 pour devenir le Fonds des ressources du territoire, parce qu'il est alimenté à partir de revenus provenant de ressources naturelles.

1840 On parle ici des revenus provenant du barrage de la Péribonka et du détournement de la rivière Boucher. Des projets des minicentrales, les droits fonciers et forestiers sur les terres publiques intramunicipales que le gouvernement nous a transférés; des ressources minérales, sablières, gravières et de bleuetières.

1845 Ainsi, le volet 1 – dans le volet 1, les municipalités reçoivent trente-deux pour cent (32 %) de l'enveloppe au total.

1850 Le volet 2, qui est devenu pour des projets structurants, soit de MRC ou de secteurs de MRC, peut recevoir jusqu'à quarante-huit pour cent (48 %) de l'enveloppe.

Et le volet 3 que l'on nomme « Impact » reçoit vingt pour cent (20 %) de cette enveloppe.

1855 Nous avons ajouté un quatrième volet, qui ne fait pas partie de l'argent provenant des minicentrales, administré par un OBNL, dédié au plan de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, qui gère le secteur des bleuetières. Donc, il ne fait pas partie du volet 3.

Notons que c'est un processus très transparent, puisqu'il est assujéti aux règles municipales et que tout se fait par résolution adoptée en public.

1860 Au niveau des retombées indirectes, c'est sûr qu'il y a des répercussions négatives. Il est évident qu'il y aura construction d'infrastructures sur la rivière Mistassini. Nous devons donc, à partir de notre schéma d'aménagement et de développement, intégrer le projet au paysage de la Chute. La construction de la centrale se fera à l'extérieur de la rivière.

1865 Nous devons trouver des solutions aux embâcles possibles et à la formation du frasil.

On est conscient que c'est un ouvrage implanté en milieu naturel et que tous les efforts doivent être faits pour minimiser les impacts.

1870 Au niveau des répercussions positives, certaines planifications sectorielles nous démontrent l'importance d'un tel projet.

1875

Au niveau du Plan de développement touristique, pour unifier l'ensemble des communautés de la MRC, il nous faut un lien intégrateur qui mettra en évidence la nature. On parle ici du parc régional des Grandes-Rivières.

1880

Ce parc sera composé d'infrastructures naturelles déjà en place ou prévues. Et le site de la Onzième Chute y est au coeur par la présence de corridors fluviaux, de sentiers de motoneiges et Quads, de circuits non motorisés et des territoires récréatifs et de conservation.

1885

Nous sommes présentement en demande pour faire reconnaître officiellement ce parc et une société a été formellement créée pour sa gestion.

L'île au centre de la rivière sera désormais accessible. De plus, nous profiterons du projet pour établir un pont multiresources entre les deux communautés de Girardville et Notre-Dame-de-Lorette. Ce pont financé par le projet sera un atout important pour notre MRC, parce qu'en plus de favoriser le secteur récréatif et la communication entre les deux communautés, il permettra le transport du bois provenant de nos TPI et peut-être notre future forêt de proximité.

1890

Au niveau de l'acceptabilité sociale, on en fait la condition première, pour nous, à la réalisation d'un tel projet. C'est ce qui était ressorti des consultations en 2000 et c'est encore vrai aujourd'hui. La Société de l'énergie a fait son travail, dans les préconsultations, en les réalisant. Il nous fallait savoir comment la population percevait le projet, leurs questions et leurs inquiétudes.

1895

Au niveau des consultations populaires, à l'élection du préfet et du suffrage universel en 2013, les gens ont eu l'occasion de répondre à une question claire, à savoir leur intérêt à ce que la MRC réalise, sur son territoire, une minicentrale. La réponse fut positive à soixante-quinze pour cent (75 %).

1900

Donc, nous sommes en faveur de ce projet. Ce projet va influencer notre développement socioéconomique. Le milieu veut se prendre en main. Pour nous, le projet rencontre cette acceptabilité sociale.

1905

Hydro-Québec voulait une proposition, nous lui en avons fait une. Le projet va influencer grandement notre développement récréotouristique, notre Fonds des ressources du territoire va profiter à toutes les communautés de la MRC, et le statuquo n'est pas une solution au développement durable de tout un territoire.

1910

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1915            Alors, merci de votre présentation, Monsieur Boivin. Madame Gendron, question?

**LA COMMISSAIRE :**

1920            Oui. En fait, question similaire à ce qui a été posé plus tôt en ce qui concerne la structuration de votre fonds ou des fonds. Est-ce que ça va se faire à l'intérieur, encore une fois, de la MRC, ou si vous allez prévoir des structures indépendantes? Ça, c'est le premier volet.

1925            Puis le deuxième volet, je m'interrogeais sur... en page 15, vous mentionnez que par exemple, dans le Fonds de développement municipal, les projets admissibles sont des projets qui sortent de l'ordre normal des responsabilités municipales et qui sont capitalisables selon les règles comptables des municipalités, et vous donnez comme exemple : « Construction d'un nouveau réseau d'eau et d'égout. »

1930            Et là, je m'interrogeais, est-ce que ça ne fait pas partie des responsabilités municipales?

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

1935            Ça, c'était – oui, je peux répondre à votre deuxième volet – c'était dans le Fonds Péribonka, ça a été modifié.

1940            Maintenant, vous savez, dans l'administration de ce fonds, pour nous à Maria-Chapdelaine, il est déjà créé. Parce que quand on a eu la négociation avec Hydro-Québec dans le cadre du barrage de Péribonka 4, ça nous donnait un montant d'environ... qui tournait autour de tout près de huit cent mille dollars (800 000 \$) par année, et on a dû créer ce fonds et se donner des règles de fonctionnement.

1945            Et c'est pour ça qu'à l'époque, on l'a fractionné en trois parties. On a dit : il y en a une partie qui devrait retourner aux municipalités, mais pas pour des projets qui sont comptabilisés dans une municipalité normale. Autrement dit, ce n'était pas pour faire des trottoirs ou pas pour faire de l'asphalte; c'était pour se développer ou faire des projets structurants.

1950            Si on développe – pour répondre à votre deuxième volet en même temps –, vous savez, si on développe une rue pour y accueillir dix nouvelles maisons, bien ça devient un projet structurant.

1955 Et le comité d'analyse, qui était formé et qui est encore formé d'ailleurs des directeurs généraux de municipalités qui représentent le territoire, a une grille d'analyse et il vérifie. Encore dernièrement, il y a un projet qui a été refusé parce qu'on leur a dit : « Acheter un camion ou une remorque, ça relève de ton budget municipal. Donc, ce n'est pas pour... » Autrement dit, ce n'était vraiment pas pour acheter de l'épicerie, c'est pour se développer et se projeter dans l'avenir.

1960 Soutenir un comité de développement, soutenir le dernier dépanneur, encourager le restaurant de quartier dans les petites municipalités, tous les projets qui se font maintenant à l'intérieur des églises pour... donc, ça peut rentrer dans ce volet municipal là.

1965 Et chez nous, ce volet municipal là, par exemple une petite municipalité peut recevoir autour de vingt mille dollars (20 000 \$), parce qu'il y a d'autres volets, là. Alors, c'est capitalisable pour quatre ans. Donc, la municipalité peut soit l'emprunter pour quatre ans, donc ça lui fait quatre-vingt mille (80 000 \$), quatre-vingt mille (80 000 \$) devient un levier de développement pour une subvention qu'elle recevrait du gouvernement provincial ou fédéral, par exemple. Et où ils peuvent l'utiliser à toutes les années pour des projets spéciaux à l'intérieur de leur municipalité.

1970 Le deuxième volet – au départ, il était sur des projets supralocaux. Mais dans les projets supralocaux, il y a juste les grandes villes qui peuvent avoir... un équipement supralocal, exemple une piscine intérieure, un club de curling, un terrain de golf, donc ça, c'est des projets supralocaux ou des équipements qu'on peut soutenir dans les immobilisations, jamais dans le fonctionnement; au niveau de l'immobilisation.

1975 Donc, par exemple, Maria-Chapdelaine a un terrain de golf qui est situé dans Dolbeau-Mistassini. Lorsqu'ils ont eu besoin, on leur a avancé cent mille dollars (100 000 \$), par exemple. Et une fois, soixante-quinze mille (75 000 \$) pour leur système d'irrigation. Ça, c'est un projet supralocal.

1980 On a transformé ça en projet structurant pour le territoire ou pour une partie du territoire. Trois ou quatre municipalités peuvent se mettre ensemble, si on veut, pour avoir accès à un service ou se partager quelque chose qui est structurant pour leur partie de territoire. Donc, c'est admissible dans le volet 2.

1985 Et dans le volet 3 qui est le Fonds Impact, c'est une somme... on a capitalisé un montant de tout près d'un million de dollars (1 M\$) qui peut servir à faire du prêt à des entreprises qui ont besoin de capital avec des conditions très avantageuses. En tout cas, mieux que les banques au niveau de la capitalisation des taux d'intérêt, et cetera, et souvent, c'est le petit coup de pouce qui leur manque pour démarrer.

Et ça, ce capital-là qui est gelé par le Fonds Impact était administré par le CLD qui va maintenant devenir partie intégrante de la MRC avec le nouveau pacte fiscal.

1995            Donc, on aide nos entrepreneurs, nos entreprises; on aide nos municipalités et on aide l'ensemble des communautés avec ce fonds de la Péribonka.

2000            Et pour le quatrième volet, comme je vous disais, ce sont des bleuetières qu'on avait l'occasion de faire sur notre territoire. Ça ne concerne pas l'énergie, mais pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. On a dit : tous les profits venant de ces bleuetières-là seront réservés, dans le Fonds des ressources du territoire, à ce volet-là, pour aider les plus démunis.

**M. JACQUES POTVIN :**

2005            En complément, si vous permettez, vous avez à l'annexe 1 du mémoire, le règlement, comme tel, créant le fonds, où toutes les modalités sont expliquées, tant au niveau des parts que du fonctionnement avec les comités d'analyse, et cetera.

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

2010            Et comme je disais tout à l'heure, vous savez, les municipalités, depuis quelques années, avec le gouvernement, on est rendus des spécialistes de reddition de comptes. Donc, on fait de la reddition de comptes. À chaque fois qu'il y a un projet d'accepté, il y a des formulaires, on doit nous dire à quoi a servi l'argent, quel a été l'effet de levier. En vous prêtant cent mille (100 000 \$), vous avez investi combien, vous, de plus, soit d'une municipalité ou d'un entrepreneur. Il faut vraiment que ça serve comme effet de levier.

2015            Et tous ces projets-là sont acceptés en public lors des réunions de la MRC. Donc, c'est vraiment transparent comme processus.

2020

**LE PRÉSIDENT :**

2025            Alors, vous nous confirmez en quelque sorte que le Fonds Péribonka se transforme pour un fonds de ressources du territoire puis c'est lui qui va avoir à gérer les revenus qui seraient éventuellement générés par le projet de la Onzième Chute?

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

2030            Exactement. C'est parce qu'on a eu, au fil des années, d'autres fonds. Le gouvernement nous a transféré des responsabilités, comme la dernière, ça a été gestion foncière et sable les graviers. Donc, ce qu'on appelle, nous, dans le jargon, les baux de villégiature.

Alors, vous savez qu'on touche la moitié du bail, et cetera, donc le surplus ou une partie de ces sommes-là vient alimenter le Fonds des ressources.

2035 Ce qu'on va retirer de Val-Jalbert va être versé dans le Fonds des ressources. Ce qu'on va retirer de la Onzième Chute va être versé aussi dans le Fonds des ressources et les pourcentages vont s'appliquer. Donc, plus le fonds grossit, plus les municipalités, plus les projets structurants et plus le milieu va en profiter.

2040 Juste une petite parenthèse. Tout à l'heure, lorsqu'un des premiers a passé, le maire de Notre-Dame-de-Lorette, je pense, à une question, vous a dit qu'il n'y avait pas de problème s'il y avait un déficit. Mais dans les faits, c'est la Société qui garantit s'il y avait un déficit pour Notre-Dame-de-Lorette à cause de l'ampleur du... la tâche de la municipalité versus l'ampleur du règlement d'emprunt.

2045 Donc, on a assuré Notre-Dame-de-Lorette, si jamais il y avait un déficit, c'est l'ensemble qui allait le soutenir.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Vous avez partiellement répondu à ma prochaine question, mais je voudrais peut-être que vous nous donniez des exemples concrets.

2055 Vous parlez du troisième volet, le volet 3 : soit destiné principalement à supporter les initiatives d'implantation d'infrastructures destinées au milieu de vie. Et plus particulièrement, le dernier touche plus particulièrement le support au développement économique dans des secteurs non couverts par des outils de financement traditionnels.

2060 Vous nous avez expliqué un peu comment ça allait fonctionner, mais est-ce que vous pourriez nous donner des exemples de projets qui pourraient être financés par ce volet-là?

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

2065 Là, vous parlez du Fonds...?

**M. JACQUES POTVIN :**

Fonds Impact.

2070

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Fonds Impact?

2075

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, le Fonds Impact.

2080

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Bien, on a fait, vous savez, on a relancé une papetière à Dolbeau-Mistassini ce qui était unique au Québec. Or, il a fallu faire beaucoup d'études, beaucoup de démarches, et cetera.

2085

Donc, on a fait de la prospection et du développement, exemple, pour cent soixante mille dollars (160 000 \$). Dans les produits agroalimentaires, on a investi deux cent soixante-deux mille (262 000 \$); dans la transformation du bois, cent soixante-dix-sept mille (177 000 \$); transformation métallurgique, trois cent quarante-cinq mille (345 000 \$); la forêt, tout ce qui est connexe à la forêt, quarante et un mille (41 000 \$).

2090

Donc, on a investi beaucoup avec le Fonds impact. Et souvent, dans une entreprise, je ne pourrais malheureusement pas vous donner les noms ici, mais on a toute une liste que vous, vous avez en annexe.

2095

**M. JACQUES POTVIN :**

Ils n'ont pas l'annexe.

2100

**M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Ah, vous ne l'avez pas en annexe? Il y a des entreprises où on vient compléter le financement qui vient régulier du CLD, avec le FLI, Fonds local d'investissement. Donc, on prend des sous là.

2105

Le promoteur, souvent, va s'adresser à la SADC au fédéral, va s'adresser à sa banque ou sa Caisse populaire, et souvent il va lui manquer, comme le cas d'une dernière entreprise qu'on a aidée, il va lui manquer – nous, habituellement, le maximum qu'on va, c'est cent vingt-cinq mille (125 000 \$). Donc, on a prêté à cette entreprise-là cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) sur le bâtiment.

2110

Parce que le fédéral, souvent, il va sur les équipements, alors que nous on peut aller soit sur les équipements ou sur la bâtisse. Donc, il manquait cent vingt-cinq mille (125 000 \$) pour attacher le dossier. Or, on a pris ça dans le fonds, le CLD a pris ça dans le Fonds Impact.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre réponse. Je vous remercie de votre présentation. Madame Gendron, c'est beau?

2120 **M. JEAN-PIERRE BOIVIN :**

Bonne soirée!

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs.

---

2130 **M. GILBERT DOMINIQUE**

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Alors, j'invite maintenant le représentant de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, de venir faire sa présentation. *Kue!*

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2140 *Kue!*

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

2145 **M. GILBERT DOMINIQUE :**

Alors, en grand respect, tout d'abord quelques mots dans ma langue, si vous me le permettez.



2150 Je suis assurément très heureux d'être ici, dans le secteur de la rivière Mistassini, une rivière assurément fort importante pour plusieurs de nos familles, la famille provenant de ma Première Nation.

2155 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, connu auparavant comme le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, est l'organisation politico-administrative qui représente les intérêts et les droits des quelque six mille quatre cents (6 400) membres de notre Première Nation, celle des Pekuakamiulnuatsh.

2160 Il s'agit d'un Conseil de bande mis en place en vertu d'une loi fédérale, la *Loi sur les Indiens*, et ses bureaux sont situés à Mashteuiatsh, une réserve indienne en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

2165 Le Conseil de bande et son organisation administrative oeuvrent dans la livraison de programmes et services à sa population dans des domaines étendus, dont l'éducation, les services de santé, les services sociaux, l'habitation, l'environnement, en plus des services usuels comme les services publics, l'urbanisme et plusieurs autres champs de compétence que nous assumons à ce moment-ci.

2170 Il existe aussi un service qui s'appelle « Patrimoine, culture et territoire », qui va au-delà des limites de Mashteuiatsh et qui voit au bon déroulement de la pratique des activités traditionnelles sur le territoire ancestral, que nous appelons Nitassinan. Il correspond à environ quatre-vingt-dix-mille kilomètres carrés (90 000 km<sup>2</sup>), soit pratiquement tout le bassin versant de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2175 Ce service suit aussi ce qui se passe sur le territoire ancestral en matière de développement des ressources naturelles et de l'utilisation du territoire, en collaboration, bien entendu, avec un autre département qui s'appelle le Secrétariat aux affaires gouvernementales et stratégiques, une unité administrative, chez nous, qui a le mandat, bien entendu, de négocier avec les différents gouvernements sur la base de nos droits, mais également, d'avoir  
2180 des discussions avec différents promoteurs qui entendent utiliser notre territoire pour fins de développement.

2185 Comme les Pekuakamiulnuatsh occupent la région depuis des temps immémoriaux, ceci a donné lieu à la présence de droits ancestraux, ainsi que le prévoit la Constitution canadienne et que le précise la jurisprudence actuelle.

Les Pekuakamiulnuatsh sont donc inscrits dans un processus de négociation avec les gouvernements du Canada et du Québec, qui a mené à la signature d'une entente de principe d'ordre général en 2004. Nous visons une conclusion d'un projet de traité en 2015, pour

2190 éventuellement être soumis à nos populations et, éventuellement, être ratifié en referendum par celles-ci.

2195 Toutes ces caractéristiques font que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se situe, comme forme gouvernementale, entre le monde municipal et un gouvernement provincial. Cependant, malgré des différences essentielles, historiques et gouvernementales, les Pekuakamiulnuatsh ont toujours été ouverts à partager leur territoire et prôner une cohabitation harmonieuse, mais respectueuse des différences mutuelles avec nos voisins et amis québécois.

2200 C'est à partir de ces convictions que nous avons proposé aux MRC, en 2006, de faire front commun pour tout développement énergétique de type communautaire.

2205 Il est évident que, comme partie prenante de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui agit comme promoteur dans le projet, nous sommes favorables à la mise en place de cette minicentrale hydroélectrique sur la Onzième Chute de la rivière Mistassini. Cependant, nous voulons, dans ce court mémoire, vous expliquer les motifs qui ont amené notre orientation comme Conseil dans ce projet.

2210 À la fin des années 80, le Conseil de bande a examiné la situation socioéconomique de notre Première Nation, et il s'est alors projeté dans le futur afin de rechercher les meilleures voies susceptibles de contribuer à l'édification d'un avenir intéressant pour sa Première Nation et particulièrement pour sa jeunesse.

2215 Outre les pistes de soutien de l'emploi, de sauvegarde de notre culture et le besoin d'infrastructures adéquates, il est aussi apparu clairement qu'il fallait, pour le Conseil, prévoir de nouvelles sources de revenus afin de relever, comme gouvernement, le défi des besoins toujours grandissants de sa population.

2220 Donc, de passer à un mode toujours lié en fonction des subventions gouvernementales à un mode où on aspire, bien sûr, avoir nos propres revenus et d'écarter cet état de dépendance que nous vivons au sein de nos Premières Nations.

2225 Donc, le créneau de la petite hydraulique énergétique a fait partie des sources potentielles de revenus, comme plusieurs autres, mais elle est ressortie du lot par son côté stable et sa durabilité dans le temps. C'est une source de revenus beaucoup moins aléatoire qu'une industrie ou un commerce en raison de la stabilité de ce marché, particulièrement, et l'exemple d'Hydro-Québec comme société d'État a grandement inspiré.

2230 Au début des années 90, le Conseil de bande a donc lancé l'idée de s'impliquer dans la production d'électricité et de se doter d'une société de propriété communautaire à cet effet. Cela a suscité énormément de discussions et d'échanges sur le plan local, car cela allait dans le sens contraire d'un penchant naturel, comme Première Nation, à la protection de l'environnement.

2235 Donc, les débats, parfois enflammés sur le plan local, ont tout de même permis de dégager des cadres généraux d'actions, telles que les préoccupations pour la faune, l'environnement, la continuité de la pratique de nos activités traditionnelles, l'insertion de projets dans leur milieu et les usages courants pour les Premières Nations ou les Québécois.

2240 Également, les aspects visuels et, évidemment, tout le côté collectif des éventuels projets à développer.

2245 Le Conseil a créé une société, Hydro-Innu, laquelle a travaillé sur un premier projet, la centrale Minashtuk, d'une puissance de dix mégawatts (10 MW) située sur la rivière voisine, la Mistassibi.

2250 La conception de la centrale a tout de suite été marquée par la volonté de notre Première Nation de faire les choses à sa manière. Alors que les ingénieurs avaient estimé une capacité de production supérieure en créant un réservoir pour augmenter la hauteur de chute et la productivité, le Conseil de bande a émis la consigne de s'en tenir à la limite maximale des hautes eaux du printemps, ce qui revient au concept de centrale au fil de l'eau.

2255 Mise en service en 2000, la centrale Minashtuk a réussi à bien s'intégrer dans les usages du milieu urbanisé de la municipalité de Dolbeau-Mistassini où elle est située, et les habitants riverains ont pu apprécier, à sa juste mesure, la stabilité du niveau d'eau en amont de l'équipement.

2260 Cet exemple d'équilibre environnement/développement et également l'intérêt communautaire a joué un rôle certain dans la création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean qui est aujourd'hui le promoteur du projet de la Onzième Chute.

2265 Comme elle est amplement décrite dans la documentation, il n'est pas utile d'entrer dans le détail entourant la question de la Société de l'énergie communautaire. On peut simplement ajouter que les Pekuakamiulnuatsh avaient développé, au fil des ans, des relations soutenues avec leurs voisins dans toutes sortes de domaines au nom de la cohabitation et de la coexistence.

2270 Lorsqu'est survenue une occasion de développer de nouveaux projets énergétiques, le Conseil a choisi, plutôt que de travailler seul de nouveaux projets, de s'unir avec les municipalités régionales de comté. Donc, l'association du Conseil avec les MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine afin de développer et partager ensemble la vision du développement énergétique constitue un résultat concret de la volonté d'entraide et de cohabitation qui a toujours été un fondement de notre existence comme Première Nation.

2275 Ceci a jeté les bases d'un partenariat en énergie unique au Québec entre peuples et nous espérons qu'il puisse servir d'exemple, bien sûr, pour le futur.

2280 Mashteuiatsh et les Pekuakamiulnuatsh veulent devenir chefs de file dans le développement énergétique du monde autochtone et nous voulons exporter et étendre le concept communautaire de développement énergétique.

2285 Dans la création de la Société d'énergie communautaire, nous avons apporté notre vision, nos valeurs et notre expertise dans le domaine et nos partenaires ont d'emblée adhéré à l'aventure, car eux aussi ont des visions et des préoccupations similaires ainsi que des besoins à rencontrer pour bâtir leur avenir.

2290 Le premier projet a été celui de Val-Jalbert qui vient d'entrer en opération; les derniers travaux d'aménagement des terrains seront terminés pour l'ouverture de la saison touristique. Ce premier projet constitue, à notre point de vue, une réussite dans l'harmonisation et l'intégration d'un projet dans son milieu, un pôle historique et touristique, et il est un exemple probant d'une source de retombées locales et communautaires.

2295 Quant au projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, celui-ci comporte les mêmes caractéristiques déjà véhiculées, soit le concept au fil de l'eau et, par-dessus tout, la propriété collective et l'insertion dans le milieu.

2300 Tout comme le projet précédent, il doit être envisageable, non seulement sur le plan rentabilité, mais aussi sur le plan environnemental et social. Nous nous faisons un point d'honneur de réduire au maximum les impacts sur la nature, la faune et les activités humaines.

Bien que nous soyons promoteurs dans ce cas-ci, nous avons assurément analysé ce projet de façon très objective, et respecté tout le processus de consultation gouvernemental.

2305 Il y a assurément toujours un peu d'impacts, mais nous considérons qu'ils sont acceptables en regard des avantages.

2310 Quant aux particularités comme Première Nation, cette rivière et ce site font partie de nos routes ancestrales de circulation, mais la proximité du développement urbain et de routes, ainsi que la création de la municipalité et son territoire font que le site n'est plus utilisé comme auparavant et l'implantation de cette minicentrale n'aura pas nécessairement d'effets sur nos activités traditionnelles.

2315 La gestion et la conception du projet se font sur le plan collectif, comme dans Val-Jalbert, et il n'y a aucun intérêt privé dans la propriété des équipements et de la production, contrairement à bien d'autres projets ailleurs au Québec.

2320 Nous sommes d'avis que cette forme de gouvernance des projets communautaires devrait être celle à promouvoir partout au Québec pour la petite hydraulique énergétique.

2325 En ce qui concerne Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les argents qui deviennent disponibles avec ces projets sont dirigés vers une utilisation à des fins communautaires, soit pour soutenir des services non financés ou sous-financés, pour des aménagements ou des infrastructures publics ou encore réinvestis dans d'autres développements susceptibles de générer des revenus supplémentaires.

2330 Ces types de fonds sont affectés à soixante pour cent (60 %) au fonds d'investissement ou réservés pour le futur, tandis qu'une proportion de quarante pour cent (40 %) est dirigée vers des programmes à caractère communautaire tels que culture, économie ou encore les infrastructures et la bonification des programmes en matière d'habitation.

2335 Comme dernier point, nous souhaitons ajouter que, à notre avis, l'hydroélectricité est une filière de développement ayant le meilleur rapport qualité/prix, comme diraient les économistes, et l'une des plus fiables et durables dans le cadre technologique actuel.

2340 Le présent Conseil a poursuivi dans les mêmes orientations et décisions que les Conseils précédents concernant ce projet et le développement de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, car cette voie est l'une des bases supportant notre évolution comme communauté.

2345 D'ailleurs, dans nos orientations politiques et priorités 2013-2017, nous mentionnons la création de la filière énergétique afin de générer des revenus autonomes pour notre Première Nation.

2345 Avec les minicentrales, il est possible de fournir de l'électricité à un prix très acceptable socialement et à la hauteur des investissements et à la portée des entités publiques comme nous.

2350 Il existe une niche de développement intéressante pour des partenariats comme le nôtre et les petits projets que nous développons. Le gouvernement actuel le reconnaît et cela nous procure des leviers de développement pour nos régions qui en ont, bien sûr, besoin. De plus, on peut trouver des solutions, sur le plan environnemental, qui minimisent les effets et des caractéristiques de conception pour amoindrir les effets sur les différentes activités.

2355 Alors, en conclusion, le projet de la Onzième Chute de la rivière Mistassini se situe sur le territoire traditionnel de nos Premières Nations, communément appelé dans notre langue Nitassinan, et nous sommes fiers de le partager avec nos voisins en vue de nous construire un futur intéressant.

2360 Le projet de la Onzième Chute est, selon nous, acceptable sur le plan économique, environnemental et humain.

2365 Le projet et sa gestion correspondent aux critères collectifs que nous nous sommes donnés comme dirigeants d'une Première Nation et ils mettent également à profit nos connaissances et nos expertises.

Le projet est le résultat d'un partenariat unique au Québec entre autochtones et non-autochtones en matière énergétique et démontre bien qu'il est possible de faire ensemble du développement compatible avec les intérêts collectifs.

2370 Pour nous, comme Première Nation se préoccupant de son autonomie gouvernementale et visant à se sortir de la dépendance étatique, la filière énergétique nous apparaît comme une source fiable et durable de revenus autonomes.

2375 Enfin, nos minicentrales et leurs petites capacités peuvent paraître bien minuscules comparées à la puissance globale au Québec, mais les revenus s'inscrivent en majuscules dans la colonne de nos besoins, opinion que partagent sûrement nos partenaires municipaux.

Alors, voilà.

2380 **LE PRÉSIDENT :**

2385 Merci de votre présentation, Monsieur Dominique. Alors, vous faites mention, dans votre mémoire, que vous aviez débattu de l'opportunité du développement hydroélectrique dans votre communauté en 90. Pourriez-vous témoigner du débat qui a eu lieu dans votre communauté pour ce qui est du projet spécifique de la Onzième Chute?

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2390 Au niveau de la Onzième Chute?

**LE PRÉSIDENT :**

2395 Oui, s'il vous plaît.

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2400 Oui, bien regardez. Tout d'abord, effectivement, au tournant des années 90, on a eu plusieurs échanges constructifs au niveau de la communauté, pour voir sur quel appui on peut compter pour éventuellement développer ce qui nous apparaît important, comme Première Nation qui aspire à se détacher de l'état de dépendance étatique, et inévitablement, une des pistes de solution c'était de générer nos propres revenus.

2405 Comment générer nos propres revenus? Inévitablement, oui, lorsqu'il y a des développements qui se font sur le territoire, inévitablement, considérant qu'on a des droits et un titre sur le territoire, il y a assurément des dividendes.

2410 Mais là, c'était également être un acteur de développement et la filière énergétique nous apparaissait à notre portée. On a fait nos preuves et la démonstration avec Minashtuk. Minashtuk a amené des débats intéressants et structurants au niveau de la communauté. Et il y a eu assurément un ralliement derrière cet enjeu-là sur le plan collectif à partir de notre Première Nation.

2415 On a répété l'expérience avec Val-Jalbert où on a eu des assemblées d'information avec la communauté sur cette hypothèse-là. Et, majoritairement, effectivement, les gens ont été convaincus d'aller de l'avant à cet égard.

2420 L'expérience s'est répétée au niveau de la Onzième Chute où on a eu un échange avec notre Première Nation, et encore là, majoritairement, les gens se disent ouverts à un tel niveau de développement.

2425 Donc, pour nous, encore dernièrement, je vous dirais pas plus tard que la semaine dernière, on a informé notre population, justement, que nous allions déposer aujourd'hui, à la séance de consultation, un mémoire favorable, bien entendu, à l'aménagement hydroélectrique sur la Onzième Chute, lors d'une assemblée publique à Mashteuiatsh. Et, encore une fois, on a bien senti que la population était à l'aise avec ce type de développement.

**LE PRÉSIDENT :**

2430           Merci. Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

2435           Merci. Alors, évidemment votre partenariat a déjà quelques années. Et on présume que vous le caractérisez comme un succès, mais on présume que comme dans toute aventure, il y a toujours des difficultés. Est-ce qu'il y a des leçons que vous avez tirées de votre expérience passée dont vous allez pouvoir tirer profit dans ce projet-ci?

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2440           Bien, je vous dirais que l'expérience qu'on a apprise passablement, ça a été celui de Minashtuk où ce n'était pas nécessairement la collectivité régionale qui était partenaire, c'était davantage la société d'État, Hydro-Québec. Et je vous dirais qu'on a beaucoup appris de cette expérience-là.

2445           Donc, c'est pour ça qu'on s'est davantage redirigés dans notre planification, là, de nos intentions vers le milieu municipal qui, à notre sens, était un acteur beaucoup plus, je vous dirais, normal, dans ce type d'aventure là.

2450           Parce que je vous dirais que malgré que Minashtuk est une réussite intéressante, elle n'est pas nécessairement optimale à notre avis. Val-Jalbert et Minashtuk, à notre sens, c'est des retombées qui sont optimales.

2455           Donc, c'est sûr que nous sommes, là, regardez, à la mise en opération de Val-Jalbert. Je pense que concrètement, la façon qu'on a cheminé ce projet-là sur le plan, particulièrement de l'acceptabilité sociale, et c'est la même chose au niveau de la Onzième Chute, je pense que ça fait en sorte que globalement, si on avait eu le sentiment qu'un ou l'autre des projets, on aurait eu de la résistance, on a convenu entre les partenaires qu'on mettait ces projets-là sur la glace, pour favoriser, bien sûr, l'acceptabilité sociale.

2460           Bon. Maintenant, regardez, je vous avouerai qu'à ce moment-ci, je n'ai pas de référence tout à fait négative. On va voir, parce qu'on commence notre aventure bien concrètement à ce moment-ci, on va voir en temps et lieu comment ça va se dérouler, mais honnêtement, jusqu'à maintenant, l'aventure, c'est une aventure qui fait en sorte que nous avons assurément des retombées optimales.

2465



2470 Le défi supplémentaire pour les Premières Nations c'est assurément le contexte de financement. Nous n'avons pas nécessairement de véhicule de financement comparable aux MRC. Puis inévitablement, heureusement qu'on peut compter sur leur support et même leur ouverture, bien entendu, parfois, à nous épauler là-dessus. Mais il a fallu défoncer quelques portes, particulièrement au gouvernement du Québec, pour tenter d'avoir un financement relativement similaire.

2475 Avec notre expérience et notre développement de projet, on est en train, je pense, de faire prendre conscience aux différents gouvernements qu'il y a des écarts dans les moyens que nous offrons ou que ceux-ci offrent au niveau du gouvernement à l'égard des Premières Nations, il y a des écarts importants qui sont, si on ne prend pas garde, défavorables au niveau des Premières Nations.

2480 Donc ça, pour nous, comme acteurs de développement à ce niveau-là, ça a été bien sûr un défi puis on tente de relever ce défi-là dans le contexte de la Onzième Chute à ce moment-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Vous êtes un partenaire important du projet en association avec les deux MRC. Pour vous, pourriez-vous nous présenter un peu les mécanismes de reddition de comptes que vous envisagez ou que vous avez mis sur pied auprès de votre communauté, pour ce qui est de la gestion des revenus, comment vous allez les répartir, les gérer?

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2490 Oui, absolument. De toute façon, nous, comme je le disais tout à l'heure, la formule de gestion de l'ensemble de nos fonds autonomes, on le gère assurément comme étant le portefeuille collectif de notre Première Nation. Donc, inévitablement, on a un haut niveau de rendre compte à l'égard de notre Première Nation.

2500 L'ensemble du portefeuille collectif est directement, on le retrouve directement dans les états financiers de notre Première Nation. Ces états financiers là, on les présente annuellement à l'ensemble de notre Première Nation par le biais d'une rencontre.

2505 Plus que ça, on fait à chaque année une présentation de l'évolution de nos fonds autonomes. Justement, le 11 mars prochain, on a une grosse journée de travail avec notre communauté où on présente toute la provenance de nos fonds autonomes, tous les autres fonds autonomes au cours des dix (10), quinze (15), vingt (20) prochaines années que nous allons générer. Comment est-ce qu'on utilise ces fonds-là, en fonction de quel critère. On

s'assure d'une utilisation, bien entendu. Comment est-ce qu'on informe la population lorsque le Conseil va prendre une décision quant à l'utilisation des fonds.

2510           Donc, on a des mécanismes de rendre compte et d'information bien établis, bien sûr, avec notre Première Nation.

**LE PRÉSIDENT :**

2515           Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions, Monsieur Dominique.

**M. GILBERT DOMINIQUE :**

2520           Merci!

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2525

---

**M. JACQUES VERRIER**

**LE PRÉSIDENT :**

2530

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jacques Verrier, s'il vous plaît, à venir faire sa présentation. Bonsoir!

**M. JACQUES VERRIER :**

2535

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

2540

La parole est à vous pour les 15 prochaines minutes. Nous vous écoutons.

**M. JACQUES VERRIER :**

2545

Bonsoir. Aujourd'hui, je prends la parole à titre de citoyen responsable et propriétaire foncier depuis 1980 dans la municipalité de Girardville. Alors, c'est dans le respect pour la

commission et dans le respect pour les partenaires qui ont travaillé fort sur cedit projet de minicentrale. *Kuei*, Pekuakamiulnuatsh; *Kuei Kuei* au chef Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

2550 Alors, je m'adresse à la commission en déclarant une opinion divergente des promoteurs, et ce, à deux niveaux : alors, je suis contre le projet au niveau humain et écologique. Ce projet est à contresens historique des analyses et recommandations d'une commission indépendante nommée la Commission Doyon et ses 103 recommandations, et même d'études du MRNF qui ont cheminé de 1990 à 2012.

2555 Mais sur le point qui pourrait résumer un peu cet aspect-là. Alors, le MRN déclarait en 96 et en 2001 : « Sur un territoire comme le Québec où les ressources hydrauliques ont une importance considérable, la mise en valeur de ces ressources soulève la question du choix à privilégier pour les rivières. Le problème se pose notamment pour les cours d'eau situés près d'un bassin de population et lorsque les rivières revêtent un caractère patrimonial  
2560 exceptionnel. »

Alors, ce projet est contre nature concernant la sauvegarde des sites vierges à valeurs patrimoniale et esthétique d'une grande Rivière comme la Mistassini.

2565 Au niveau politique et économique, ce projet est un projet à saveur politique élaboré aux frais des contribuables, qui place particulièrement la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires en conflit d'intérêts – juge et partie – concernant l'aménagement d'une minicentrale à la Onzième Chute et la modification tardive de son propre schéma d'aménagement et son intégration forcée au Parc régional des Grandes-Rivières.

2570 Après l'échec de 2002 et celui de 2012 annonçant, d'une part, un moratoire et la fin du programme, les partenaires persistent à vouloir faire la Onzième Chute en assumant éventuellement une augmentation de dix millions (10 M\$) sur le coût initial ainsi que des frais avant construction de trois à quatre millions (3-4 M\$). Ils ne veulent pas reculer et ont refusé  
2575 les compensations offertes en 2012, et ce, à des fins politiques.

Aujourd'hui, nous sommes loin du Grand Esprit et de la Terre-Mère nourricière, parce que l'homme a la vision courte, avec l'esprit d'un locataire, cherche des redevances, des revenus d'appoint sous prétexte de développements socioéconomiques dit communautaires,  
2580 pour se revitaliser, tout en ne formulant aucun projet précis de création d'emploi, sauf de minimes mesures de mitigation et promesses.

Cette grande rivière Mistassini est l'une des quatre routes connues des Indiens susceptibles de conduire des Blancs au lac Mistassini. Les Français Albanel, Jolliet, Michaud le  
2585 botaniste, se rendaient à la baie d'Hudson par le lac Saint-Jean et particulièrement par la

Mistassini. Ils ont donc connu les beautés de cette grande rivière dont il est question aujourd'hui.

2590 Michaud y aurait même emprunté, un peu avant la Onzième Chute, la Washimeska – alors ici – il aurait emprunté la Washimeska pour monter vers le 50e. Il a souvent passé par ce secteur-là, ici. Alors ça, c'est ce qu'on appelle la pointe des deux rivières. Alors, à la pointe des deux rivières, située sur le lot 17, rang 4, Beaudet, ce lot a été oublié dans les lots touchés par le projet. C'est un des lots qui constitue probablement la meilleure valeur écotouristique.

2595 Alors, la Mistassini était une route économique fréquentée autant par les Mistassins, *Mishtha ashini*, Bosum, Gunner, et cetera, et les Montagnais de Pointe-Bleue comme Joseph Raphael, et cetera.

2600 Les Amérindiens ont voyagé sur cette rivière bien avant l'arrivée des postes du Roy, puis de la Compagnie du Nord-Ouest et ensuite de la Compagnie de la Baie d'Hudson au début du siècle dernier et, prochainement, Hydro-Québec et probablement le gouvernement du Québec et ses alliés.

2605 Les aventuriers et fondateurs de Girardville, comme Pierre Doucet et ses descendants, ont découvert les beautés de cette rivière et pratiqué le commerce sur cette route et ils ont aussi servi de guides.

2610 La question fondamentale aujourd'hui est que la réalisation de cette centrale hydroélectrique se fera dans un endroit identifié par le partenaire MRC de Maria-Chapdelaine comme essentiel à la préservation du patrimoine naturel, tiré de son schéma d'aménagement. Et que malgré les trois millions (3 M\$) investis par les contribuables à ce jour, le tout ne semble pas bien s'arrimer aux objectifs de protection de l'environnement et de développement récréotouristique.

2615 Le timing a été raté à deux reprises depuis 2001. En business, quand le timing est passé, il faut donc modifier ses objectifs et non se radicaliser. En changeant de filière, comme par exemple celle du bois, nous aurions une filière créatrice d'emplois durables avec des retombées plus importantes, car les citoyens du milieu ont l'expertise, les compétences et les connaissances. La filière bois est ouverte aussi à la production d'énergie.

2620  
2625 Ce long cheminement politique exercé par nos municipalités à l'effigie de l'occupation du territoire et l'utilisation de ses ressources va carrément à contresens du schéma d'aménagement SADR-2007 et antérieur. Ce schéma empêchait tout développement de ce genre avant sa modification effectuée le 19 avril 2011 au profit des futurs promoteurs et non des particuliers ayant obtenu des servitudes dès les années 1990.

La commission devrait questionner ces détenteurs antérieurs des droits et servitudes sur les lots 22 Rang 4 et dans le Rang 5, les lots 20A et 21A, avant de prendre quelque décision. Ce sont les ingénieurs Legault et Vézina.

2630 Ces modifications du schéma d'aménagement du 19 avril 2011 ont permis à la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires de se favoriser et de s'attaquer à la Onzième Chute grâce à un appel conçu sur mesure et supporté par l'adoption de nouvelles lois en 2005-2006, la Loi 62 et la Loi 21, par le Gouvernement libéral suite au lobby de la FQM, la Fédération québécoise des municipalités.

2635 Qui suis-je pour parler ainsi? Arrivé en 1979 avec une formation d'ethnologue, une formation d'apiculteur et par la suite diplômé en sciences de l'éducation, je suis devenu propriétaire riverain sur les deux rivières dans Girardville.

2640 De 1979 à aujourd'hui, j'ai été propriétaire des lots 40-41-45 rang 2 Beudet sur la rivière Ouasiemsca et des lots 17-23-30-31-33-34 rang 4 Beudet sur la rivière Mistassini.

2645 J'ai fréquenté la Onzième Chute par les lots 17, ici. Alors, j'y ai installé mon tipi en dix-neuf cents quelque chose et construit un camp sur le 17. J'ai surtout profité et partagé l'usufruit d'un tel site de 1988 à 2005 avec des Québécois, des Français, des Suédois, des Finlandais : canot, baignade à la pointe des deux rivières. Ici, cet espace-là est un site exceptionnel pour se baigner, et là aussi où est-ce qu'il va y avoir le chose, puis ça, c'est l'ancien sentier des Mistassins.

2650 Dès 1980, nous avons créé un OSBL, *Le sentier des Mistassins inc.*, pour refaire et retracer les manuscrits concernant le sentier des Mistassins.

2655 J'ai dirigé une recherche ethnographique par une société à but non lucratif sur l'histoire forestière de Girardville de 1899 à 1987. Mordu de développement économique local, comme les partenaires de ce beau projet politique sous forme de société en commandite, moi, c'est la formule coopérative qui a guidé mes actions et c'est la nature et sa conservation qui m'a conduit à Girardville, au Lac-Saint-Jean, et rien d'autre.

2660 De plus, comme principal dirigeant, pendant 20 ans, d'une coopérative de travailleurs locale, nous avons créé plus de quatre cents (400) emplois annuels dans le milieu et généré, de 1985 à 2005, un chiffre d'affaires de plus de trois cents millions (300 M\$) sur 20 ans avec les travailleurs de la forêt. Nous avons versé en salaires directs plus de quatre-vingt-cinq millions (85 M\$).

2665 Alors, on a pris simplement une entreprise locale, mais ce qu'il y a à considérer, c'est  
que le cent cinquante-cinq millions (155 M\$) de revenus, l'impact se fait surtout au niveau de la  
construction pour dix-huit millions (18 M\$). Puis si on a un emploi permanent de deux cent six  
mille (206 000) pour un revenu annuel d'à peu près six-sept millions (6-7 M\$). Si vous  
2670 comparez l'impact local ou un soutien à une entreprise locale qui œuvre dans la filière bois,  
l'impact direct de salaires est de quatre, quatre point cinq millions (4-4,5 M\$) par année.

Donc, une municipalité investirait un million (1 M\$) dans une entreprise locale dans le but  
de conserver ou de consolider les emplois avec un rendement de dix pour cent (10 %), et il y  
aurait un meilleur, au niveau local, là, on parle de Girardville ou la Lorette, il y aurait un meilleur  
2675 rendement que le trois point sept millions (3,7 M\$) et les coûts à assumer au niveau du capital  
et de l'intérêt. Puis l'impact est plus fort au niveau de l'emploi.

Le principal problème actuel des promoteurs dits communautaires de la minicentrale de  
la Onzième Chute est tout simplement qu'il se sont trompés de filière et que leur choix à titre  
2680 de producteurs hydroélectriques en termes de ressources renouvelables n'a rien d'innovant,  
bien au contraire.

Les investisseurs seront locataires pendant un premier vingt (20) ans et peut-être un  
autre vingt (20) ans si le gouvernement ou Hydro-Québec reconduisent un autre contrat  
2685 d'achat. La centrale sera payée et financée par les contribuables et sera retournée au  
gouvernement ou à Hydro-Québec après quarante (40) ans ou avant. Beaucoup d'hypothèses  
à risques pour un premier programme démarré en 1990 et ayant subi plusieurs moratoires et  
abandons de programme, selon les aléas des élections et de la partisanerie au Québec. On  
est loin du maître chez nous!

On oublie aussi que l'ADN des fondateurs jeannois a été noyé, les meilleures terres  
agricoles et le grenier du Québec pour faire un beau grand réservoir géré par une  
multinationale qui, de plus, a tous les droits sur les plus beaux (baux) sites de terre autour du  
2690 lac Saint-Jean.

Encore une fois, un constat de locataire s'impose. Même la nationalisation de l'électricité  
n'a pas eu raison de cette multinationale qui a déchiré des propriétés en lambeaux pour bâtir  
une industrie vitale.

2700 Nous sommes dans un milieu agroforestier et l'énergie devrait être développée à partir  
de cette ressource renouvelable, car nous en avons l'expertise.

Nos rivières et notre qualité de vie devraient être préservées par nos élus et non  
harnachées par des paravents de consultation sans référendum, comme la Société de

2705 l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, qu'on parle de consultation, et encore moins par des sociétés en commandite associées au site de chaque barrage. Ce type d'entreprise date d'ailleurs du Moyen-âge.

2710 Si vous voulez faire du développement, adoptez le système coopératif pour, d'une part, assurer la transparence et la démocratie que cette formule exige. Pourtant, les partenaires de la Société de l'énergie sont prêts, avec conviction, selon les règles de l'art, à détruire un site exceptionnel pour créer un seul emploi. Ils ont été aveuglés par l'appât du gain et le discours sur les aspirations locales et régionales pour définir au nom des citoyens, l'idéal vers lequel le milieu devrait se porter.

2715 Il s'agit de leadership d'élus et de fonctionnaires qui souvent n'ont aucune base d'entrepreneurial ni connaissance en hydroélectricité favorisant ainsi le paiement d'honoraires très dispendieux à des firmes d'ingénieurs-conseils et aux « faiseurs » de barrages qui suivent en laissant des miettes aux locaux : le bruit, la pollution, la poussière, le dynamitage, un paysage harmonisé et au moins un emploi.

2720 Conclusion – Les promoteurs ont fait preuve d'un radicalisme pragmatique et territorial en persistant sur des espoirs de changement de gouvernement et en ne précisant pas clairement le ou les projets de développement économique projetés.

2725 En annonçant l'idée d'un autre pont sur la Mistassini pour les VTT et motoneiges ainsi qu'un projet récréotouristique un peu bâclé par sondage téléphonique, ils secouent ainsi les ambitions locales et régionales par un montage financier au budget déjà dépassé avec du profit sur papier, nous promettant un barrage, un pont, de l'argent et du développement économique avec les profits du pourcentage des actions détenues par les entités municipales et autochtones; profits qui seront moindres dans les cinq premières années. Ils feront ainsi de tous les citoyens des locataires, et ce, pour une durée limitée avec un seul contrat de vingt (20) ans en poche.

2735 L'hydroélectricité est dans un marché captif avec un seul acheteur et un seul distributeur d'énergie. Ce seul acheteur sera propriétaire dans quarante (40) ans et peut-être avant. Il est incompréhensible que des élus deviennent les chevaliers de l'industrie dans une telle stratégie politique qui nous éloigne du vrai développement local pour les populations locales.

2740 Alors, je termine avec trois petites diapositives. Alors, on souligne quand même : étrange transaction et conflits sur servitude pour un projet hydroélectrique sur un site vierge entouré de propriétés privées. L'implantation d'une minicentrale en milieu municipalisé sur propriétés privées est de fait un handicap supplémentaire à ce projet.

2745 La transparence n'est pas évidente, car la MRC a dû modifier en 2011 son schéma d'aménagement bien après l'avis de dépôt du projet daté du 23-12-2009, allant ainsi à l'encontre de ses orientations.

2750 Les droits et les cessions de servitudes sur des propriétés affectées par la future centrale ne sont pas clairs et ont été l'objet de mésententes et de spéculations entre 1998 et 2013. De plus, une entente n'a de plus pas été divulguée à la commission.

J'ai presque terminé.

2755 Alors, une photo vaut mille mots : les chutes blanches sur quand même une belle rivière, mais qu'on pouvait considérer tout de même comme un site industriel abandonné au début du siècle. La minicentrale, c'est une minicentrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine avant sa réalisation. Vous voyez le petit doigt, ici. Là, on va voir une autre diapositive. Ici, il y a un petit doigt, on va regarder ce que ça à l'air, ça ressemble à ça. Une minicentrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine après sa réalisation.

2760 Un modèle de développement économique dépassé et arbitraire. Une vision de locataires. Les profits sur vingt (20) ans présentés à la commission, ceux qui ont été modifiés de vingt-cinq (25) ans à vingt (20) ans ont été surestimés en ne tenant pas compte de l'augmentation du coût de réalisation du projet et du coût actualisé de planification, et en figurant à la baisse, les pourcentages de taux d'intérêt des prêts. Et, la surprise, c'est qu'on a fait du projet la première année.

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Oui. On va conclure, Monsieur Verrier.

**M. JACQUES VERRIER :**

2775 J'ai fini, il reste 10 lignes : les revenus sont dus au marché captif. La distribution s'effectuera aussi au réseau captif. Pour chaque million de revenus tirés de ces petites centrales par les communautés, il en coûte quatre millions (4 M\$) à Hydro-Québec.

Et j'ai comme terminé.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Verrier.



**M. JACQUES VERRIER :**

2785

Est-ce que je peux lire les deux dernières lignes?

**LE PRÉSIDENT :**

2790

Vous êtes déjà à 17 minutes de votre présentation, Monsieur Verrier.

**M. JACQUES VERRIER :**

2795

17? Bon, en tout cas.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît?

2800

**M. JACQUES VERRIER :**

Oui, oui. Bien, là, il faut chialer, des fois, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2805

Alors, merci, Monsieur Verrier de votre présentation. Il y a un élément que vous avez soulevé dans votre présentation, vous parliez d'une entente qui n'a pas été divulguée à la commission. À quoi faites-vous allusion?

2810

**M. JACQUES VERRIER :**

Une entente probablement sous seing privé qui n'a pas été complétée compte tenu que le projet n'est pas encore activé. Et information à laquelle vous pourrez avoir tous les documents ici, sur toutes les transactions, et cette entente-là est signalée.

2815

Alors, on vous remet tous les documents ainsi que mon cartable. Pour ma part, c'est comme terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

2820

Alors, vous allez déposer ces documents annexes là à madame Poliquin à l'arrière?

**M. JACQUES VERRIER :**

2825

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

Ça va faire partie intégrante de votre mémoire?

**M. JACQUES VERRIER :**

2835

Je vous donne l'intégrale.

**LE PRÉSIDENT :**

2840

Merci, Monsieur Verrier. Madame Gendron? Ça va aller? Merci de votre présentation, Monsieur Verrier, et d'avoir répondu aux questions.

---

**Mme MARLÈNE GAUDREULT**

2845

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on arrive au terme des présentations des mémoires. Toutefois, il y a une personne qui s'est inscrite pour faire une présentation verbale. Alors, j'inviterais madame Marlène Gaudreault, s'il vous plaît, à venir faire sa présentation verbale.

2850

Alors, bonsoir, Madame Gaudreault, vous avez 10 minutes pour faire votre présentation.

**Mme MARLÈNE GAUDREULT :**

2855

Oui, merci et bonsoir! Je profite de l'occasion... bien, d'abord félicitations pour toute la procédure du BAPE. On m'avait dit grand bien de la procédure puis c'est bien apprécié, c'est le fun, ça permet de se faire une tête.

2860

On a entendu parler beaucoup depuis le début de l'intégration de la filière énergétique. Ce qui me surprend le plus, il n'y a pas eu tant que ça d'approfondissement dans le développement de la filière. Donc, je ne trouve pas qu'on a prévu beaucoup de choses.

2865 On peut faire le parallèle, par exemple, avec la première, deuxième ou troisième transformation qu'on voit dans le secteur agroalimentaire ou forestier ou minier, par exemple. On se dit souvent qu'on est une région ressource, que c'est dommage de voir partir nos ressources, puis qu'on ne les transforme pas ici. Donc, je me dis la même chose avec l'hydroélectricité.

2870 Bien, à la question : pourquoi on construit un barrage hydroélectrique? Normalement, en toute logique, la réponse devrait être : bien pour l'utiliser, cette électricité-là. Puis c'est ça.

2875 Donc, ce qui m'amène à constater, dans le fond, c'est qu'on prévoit produire de l'électricité, mais on ne prévoit pas tant que ça l'utiliser ici. Puis je me dis que ça pourrait être une super belle occasion pour la MRC de Maria-Chapdelaine ou MRC Domaine-du-Roy ou le comté Roberval, finalement, de devenir un modèle d'utilisation de cette hydroélectricité-là.

2880 Au même titre où les acteurs, ici réunis, tous les gens, les citoyens ou les acteurs socioéconomiques, au même titre où les acteurs disent vouloir s'affranchir des subventions puis tout ça, pour devenir un petit peu indépendants puis avoir des leviers économiques, bien on pourrait profiter de l'occasion de produire... excusez-moi, là. On devrait profiter de l'occasion de produire cette électricité-là pour s'affranchir aussi de notre dépendance à des énergies qui sont non renouvelables.

2885 Ce qui me fait penser, par exemple, à quelques pistes de solutions; par exemple, bien, on pourrait développer une économie du savoir reliée à l'utilisation de cette hydroélectricité-là. Peut-être devenir, je ne sais pas, faire des projets de recherche par rapport à ça.

2890 Parce que quand on y pense, à vrai dire, il y a une foule de choses qui peuvent être électrifiées. Bien, il y a déjà des voitures électriques qui existent. On a d'ailleurs le maire de la Ville de Dolbeau-Mistassini, qui est la ville la plus importante de la MRC, qui détient une voiture électrique. Donc, je suis sûre que monsieur Hébert apprécierait qu'il y ait plus de bornes de recharge, par exemple.

2895 Puis je pense que si on produit plein d'hydroélectricité comme ça – bien, en tout cas, c'est combien qui serait prévu? 12? 18? 18, c'est ça –, bien, on pourrait en garder quelques-uns qu'on pourrait utiliser chez nous, par exemple pour implanter justement des bornes électriques pour les voitures électriques.

2900 Je vois monsieur le préfet qui faisait comme ça à monsieur Hébert, comme quoi ça coûtait cher. Mais pourquoi est-ce qu'on ne profite pas de cet argent-là qui va revenir, en fait l'argent qui va revenir de ces barrages-là, qui devrait rester ici, mais pourquoi est-ce qu'on ne

l'utilise pas pour inciter les citoyens, par exemple, à se doter de voiture électrique? Donc, ça pourrait être, je sais qu'il y a un déjà des... ah, mon 10 minutes achève déjà?

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est que je demanderais aux gens de rester attentifs, s'il vous plaît. Madame a le droit à son point de vue comme les autres, puis je voudrais bien l'entendre, s'il vous plaît. Merci.

2910 **Mme MARLÈNE GAUDREULT :**

2915 Merci. Bien, c'est ça. On pourrait profiter de cet argent-là qui va nous revenir dans le milieu pour inciter les citoyens, par exemple, à se doter de voitures électriques. Donc, il y a déjà des subventions gouvernementales qui existent, mais pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas venir bonifier ces subventions-là pour tous les citoyens de la MRC Maria-Chapdelaine. Bien, ça devient une mesure de mitigation, là.

2920 On voit nos rivières qui sont harnachées, notre territoire qui va être passablement modifié. Bien, au moins, on aurait une compensation financière, autrement, dans le fond, qui nous permettrait de profiter un peu de ça, puis de consommer l'électricité au lieu de la vendre peut-être à perte aux États-Unis. Bien, on pourrait, nous, la consommer ici.

2925 Ça pourrait être aussi une opportunité de développement touristique, de développer l'industrie du tourisme, mais par rapport à l'hydroélectricité. Donc, peut-être qu'on pourrait se doter de vélos électriques, ou il y a une foule d'objets électriques qui existent, en fait, puis ça pourrait devenir, c'est ça, un créneau touristique. Il y a déjà le parc écotouristique qu'on entendait parler cet après-midi... ce soir, c'est-à-dire.

2930 Puis aussi, bien, on a parlé d'une foule de programmes, soit dans les municipalités ou dans les MRC, pour développer ou mettre, en fait, sur pied des projets socioéconomiques. Bien, ça pourrait être intéressant qu'il y ait une discrimination positive pour les projets qui veulent intégrer justement un volet électrique.

2935 Par exemple, si on se dit : bien, si un citoyen arrive en disant... ou une entreprise qui voudrait se développer en disant : « Bien, moi, mon projet c'est d'implanter des bornes électriques dans la MRC Maria-Chapdelaine », bien, ce projet-là pourrait avoir une discrimination positive lorsqu'il est déposé dans un programme, parce que dans sa vocation ou dans sa mission, en fait, son objectif de réalisation, il y a une mission électrique, dans le fond, dans son projet. Voilà.

2940

**LE PRÉSIDENT :**

2945 Je vous remercie, Madame Gaudreault, d'être venue nous exprimer votre point de vue.  
Madame Gendron, questions? Ça va aller. Alors merci, Madame Gaudreault.

**Mme MARLÈNE GAUDREULT :**

2950 Merci.

---

**MOT DE LA FIN**

2955 **LE PRÉSIDENT :**

2960 Alors, c'est ce qui met fin à nos travaux pour ce soir. La commission va reprendre ses  
travaux demain après-midi à 13 h au même endroit, et nous avons encore des citoyens puis  
des organisations qui voudraient se prononcer quant au projet qui est présentement à l'étude.

Alors, la commission reprend ses travaux demain 13 h.

Merci de votre attention.

2965

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 18 FÉVRIER À 13 H**

---

2970

2975

2980

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2985 ET J'AI SIGNÉ :

2990 \_\_\_\_\_  
Yolande Teasdale, s.o.b.